

ENTENTE DE SERVICES

TITRE : PROJETS DE RECHERCHE DANS LE CADRE DU PORTRAIT DES SOURCES DE
CONTAMINANTS ATMOSPHÉRIQUES ET SONORES
(ci-après appelé le « **Contrat** »)

DÉSIGNATION DES PARTIES

ENTRE : LE MINISTRE de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté aux fins des présentes par Marc Croteau, sous-ministre, dûment autorisé, dont les bureaux d'affaires sont situés au 675, boulevard René-Lévesque Est, Québec.

ci-après appelé « **le Ministre** »,

ET : L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, ayant son siège social au 945, avenue Wolfe, Québec (Québec), G1V 5B3, représenté par M. Yves St-Onge, Président-directeur général par intérim;

ci-après appelé « **INSPQ** »,

(ci-après appelées individuellement la « **Partie** » et ensemble les « **Parties** »).

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE dans le cadre de ses activités le Ministre souhaite confier à l'INSPQ la réalisation d'activités de recherche appliquée dans le cadre du portrait des sources de contaminants atmosphériques et sonores portant sur différents thèmes qui sont présentés en Annexe (ci-après appelés « les Projets »);

ATTENDU QUE les Projets cadrent avec les objectifs du Portrait des sources de contaminants atmosphériques et sonores qui permettra, à terme, de cerner les problématiques de qualité de l'air et cibler des mesures d'amélioration de la qualité de l'air et d'atténuation du bruit.

ATTENDU QUE l'INSPQ possède, par l'entremise de ses chercheur(e)s spécialisé(e)s dans les domaines, l'expertise nécessaire pour réaliser les Projets;

ATTENDU QUE l'INSPQ est disposé à réaliser les travaux des Projets car leurs réalisations permettront aux chercheur(e)s de l'INSPQ et aux membres du comité de gestion qui y collaboreront, d'en tirer un bénéfice en ajoutant à leur expertise le savoir-faire qu'ils acquerront en réalisant les travaux requis.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

- 1.1 Le présent Contrat a pour objet la collaboration entre les Parties pour la réalisation des Projets, dont l'objectif principal est de faire un portrait des sources de contaminants atmosphériques et sonores visant à cibler les actions prioritaires qui devront être déployées en matière d'amélioration de la qualité de l'air et de l'environnement sonore.
- 1.2 Les Parties s'engagent à respecter les conditions du Contrat et à réaliser les travaux qui leur incombent dans le cadre des Projets et qui sont plus amplement détaillés aux Annexes A, B et C selon les modalités qui y sont indiquées.

Article 2 – Terme et renouvellement

- 2.1 Quelle que soit la date de sa signature, le Contrat entre en vigueur dès le moment de la signature des deux parties pour une durée maximale de deux (2) ans.
- 2.2 Les articles 8 (Confidentialité), 9 (Propriété intellectuelle et protection de la Propriété intellectuelle), 10 (Utilisation et exploitation de la Propriété intellectuelle) et 11 (Diffusion des résultats) continueront d'être en vigueur à la fin du Contrat.

Article 3 – Chercheurs responsables et responsables des Projets au sein de l'INSPQ et du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC)

- 3.1 L'unité scientifique responsable du volet sonore est l'unité « Territoire, évaluation des impacts et adaptation au climat ». L'unité scientifique responsable du volet de la collecte de données par rapport au chauffage au bois et du volet modélisation est l'unité « Évaluation et soutien à la gestion de risques ». Les deux unités font partie de la Direction de la santé environnementale et de la toxicologie de l'INSPQ. Les Projets sont supervisés. Le Projet est supervisé par M. Jean-Bernard Gamache, chef d'unité scientifique à l'INSPQ. Ses coordonnées sont détaillées à la clause 15.
- 3.2 Le responsable des Projets au MELCC sera Andrée-Anne Brown de la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère.

Article 4 – Rapports

- 4.1 L'INSPQ devra préparer et remettre au Ministre, au plus tard, les rapports suivants :
- a) En été 2022, remise d'une version préliminaire pour consultation des résultats du volet sonore;
 - b) En septembre 2022, remise d'une version pré finale intégrant les commentaires de la consultation (volet sonore);
 - c) Une rencontre d'étape en octobre 2022 pour la remise du fichier source sur les émissions actuelles selon l'inventaire du MELCC et une mise à jour des avancées du volet modélisation;
 - d) Livraison des résultats finaux pour le volet sonore le 31 octobre 2022;
 - e) En décembre 2022, le dépôt d'un document décrivant les scénarios pour 2030 (trajectoires globales et interventions locales), de même que la liste de facteurs d'émissions, et les fichiers de données d'émissions futures associés aux divers scénarios;
 - f) Une rencontre d'étape en février 2023 pour la livraison des cartes de concentrations et d'impacts sanitaires actuels
 - g) Le rapport complet sur les données recueillies par rapport au bois de chauffage le 31 mars 2023

- h) En juillet 2023, dépôt d'un fichier de données sur les concentrations futures des polluants des divers scénarios (trajectoires globales et interventions locales), et des cartes des concentrations de polluants futures.
 - i) En décembre 2023, dépôt i) d'un fichier de données sur les impacts sanitaires futurs des polluants des divers scénarios (trajectoires globales et interventions locales), ii) des cartes des impacts sanitaires des scénarios futurs, iii) d'une fiche synthèse des résultats sur les émissions, les concentrations et les impacts sanitaires des scénarios globaux et des interventions locales; iv) Présentation sur des recommandations en lien avec les scénarios les plus avantageux et selon le type de localité étudiée.
- 4.2 Les rapports contiendront les éléments prévus tel que présentés à l'Annexe A. Si le Ministre considère qu'un rapport est incomplet, il devra faire part de ses commentaires, par écrit, à l'INSPQ au plus tard (30) jours après sa réception en énonçant clairement les éléments qu'il considère incomplets. Les Parties s'entendront alors sur les ajouts à faire et sur le délai que l'INSPQ aura pour achever le rapport concerné. Cependant, si le Ministre ne fait pas de commentaire écrit durant le délai prescrit, le rapport sera réputé complet, satisfaisant et accepté par le Ministre.

Article 5 – Financement et modalités de paiement et contributions en nature

- 5.1 Le ministre s'engage à verser à l'INSPQ la somme totale d'un million cent quatorze mille dollars (1 114 000\$), sur réception des factures et selon les modalités et l'échéancier suivants :
- a) Un montant de 614 000\$ réparti de la façon suivante lors de la signature du présent Contrat entre les deux parties:
 - 250 000\$ pour les données du volet chauffage au bois
 - 64 000\$ pour le volet sonore
 - 300 000\$ pour le volet modélisation
 - b) Un montant de 350 000\$ au plus tard le 1^{er} novembre 2022 à la suite de la rencontre d'étape
 - c) Un montant de 150 000\$ au plus tard le 1^{er} mars 2023 à la suite de la rencontre d'étape et des livrables prévus.

La facturation devra être acheminée par la poste ou par courriel à la personne désignée ci-dessous :

Mme Julie Landry
Directrice adjointe de la qualité de l'atmosphère par intérim
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est,
4^e étage, Aile-Louis-Alexandre
Québec (Québec) G1R 5V7
julie.landry@environnement.gouv.qc.ca

5.2 Tel que prévu au budget présenté à l'Annexe A, des fonds des Projets pourront être transférés par l'INSPQ à des collaborateurs qualifiés.

5.3 Pour toute question administrative concernant la facturation ou les paiements, la personne à contacter à l'INSPQ est :

Louis-Luc Couture
Chef de service
Ressources financières
Louis-Luc.Couture@inspq.qc.ca

Article 6. Comité de gestion

6.1 Un comité consultatif sera créé (« **Comité de gestion** ») composé des chercheurs responsables des livrables des Projets à l'INSPQ et des gestionnaires supervisant les Projets, de représentants du MELCC, ainsi que les collaborateurs impliqués dans les Projets, au besoin. Le Comité de gestion se réunit régulièrement, soit deux fois par année, et voit au bon déroulement des Projets.

Le mandat du Comité de gestion est le suivant :

- a) Réviser périodiquement les activités entreprises dans le cadre des Projets et apporter les modifications nécessaires pour s'assurer que les objectifs planifiés soient respectés ;
- b) Proposer, à l'expiration du Contrat et au vu des résultats obtenus, des recommandations quant aux suites à donner au Projet.

Article 7 – Équipement et Matériel

L'équipement et le matériel achetés par l'INSPQ dans le cadre des Projets appartiennent à l'INSPQ.

Article 8 – Confidentialité

- 8.1 « **Information confidentielle** » désigne toute information confidentielle divulguée par l'une des Parties à l'autre dans le cadre du Contrat et qui est clairement identifiée comme étant confidentielle. Les informations à caractère confidentiel divulguées verbalement devront être identifiées comme telles par écrit dans les trente (30) jours de leur divulgation.
- 8.2 Aucune information confidentielle ne pourra être communiquée à quiconque ou rendue publique par le Récepteur à moins qu'il n'en ait reçu l'autorisation écrite de l'INSPQ, ou qu'il n'y soit obligé par une mesure législative ou une ordonnance judiciaire.
- 8.3 L'INSPQ conserve tous ses droits sur toute Information confidentielle qu'il divulgue ou qu'il autorise à publier.
- 8.4 L'obligation de confidentialité ne s'applique pas à l'Information confidentielle :
- a) qui est déjà connue du MELCC; le cas échéant, ce dernier révélera sa connaissance de l'Information confidentielle visée et si requis, en fournira la preuve écrite à l'INSPQ ;
 - b) qui est connue du public sans que le MELCC en soit responsable ;
 - c) qui est obtenue de tiers qui ne sont pas tenus par l'INSPQ d'en assurer la confidentialité.
- 8.5 Le Contrat, dont ses annexes, sont réputés être de l'Information confidentielle.
- 8.6 Lorsque le Contrat aura pris fin, les dispositions de cet article demeureront en vigueur perpétuellement.
- 8.7 Toute Information confidentielle, sur quelque support que ce soit, doit, au gré de l'INSPQ, dès que son usage n'est plus requis par le Contrat ou lorsque le Contrat prend fin, lui être remise ou détruite sans qu'aucune copie n'en soit conservée par le MELCC.

Article 9 - Propriété intellectuelle et protection de la propriété intellectuelle

- 9.1 Aux fins des présentes, l'expression « **Propriété intellectuelle** » signifie tout élément de propriété intellectuelle pouvant ou non faire l'objet d'une protection intellectuelle, notamment tout résultat, œuvre, invention, découverte, marque de commerce et demande de marque de commerce, brevet et demande de brevet, droit d'auteur,

- formule, procédé, réalisation, logiciel, donnée de recherche, secret commercial et dessin industriel.
- 9.2 L'INSPQ sera propriétaire de la Propriété intellectuelle qui aura été créée uniquement par elle (la « **Propriété intellectuelle de l'INSPQ** »).
- 9.3 Le Ministre sera propriétaire de la Propriété intellectuelle qui aura été créée uniquement par elle (la « **Propriété intellectuelle du Ministre** »).
- 9.4 Les Parties seront copropriétaires indivis de la Propriété intellectuelle qu'ils créeront en collaboration, au prorata de leur contribution inventive respective (la « **Propriété intellectuelle conjointe** »).
- 9.5 Les étudiants ou stagiaires ou stagiaires postdoctoraux (désignés ensemble les « **Étudiants** ») impliqués dans la réalisation des travaux de recherche du Projet demeurent en tout temps titulaires des droits d'auteur afférents à leur essai ou à leur mémoire de maîtrise ou à leur thèse de doctorat et, dans le cas des stagiaires et stagiaires postdoctoraux, de leur rapport de stage.
- 9.6 Tous les chercheurs et les Étudiants impliqués dans les travaux de recherche des Projets demeurent titulaires des droits d'auteur sur toute présentation y ayant trait, y compris celles faites dans le cadre de séminaires, rencontres, symposium, ainsi que sur toute publication ayant trait aux Projets, notamment tout texte et article soumis en vue d'être publiés dans des revues et en lien avec d'autres œuvres. Ces auteurs en disposent à leur gré, sous réserve des obligations de confidentialité prévues au Contrat et, en vertu des dispositions de l'article 11 du Contrat, de l'obligation de soumettre au préalable tout projet de divulgation aux Parties.
- 9.7 Il est attendu que la Propriété intellectuelle qui découlera de la réalisation des activités des Projets consistera uniquement ou principalement en des rapports protégeables par des droits d'auteur. S'il arrivait que de la réalisation des activités des Projets découle des résultats qui pourraient faire l'objet d'une protection par brevet ou pouvait faire l'objet d'une licence commerciale, les Parties s'entendent pour convenir ensemble d'une entente écrite à ce sujet.

Article 10 – Licence et utilisation de la Propriété intellectuelle

- 10.1 L'INSPQ concède au Ministre une licence gratuite, non commerciale, mondiale, sans limite de temps, sous-licenciable à tout ministère et organisme du gouvernement québécois, pour l'utilisation à toutes fins, sauf commerciale, de la Propriété intellectuelle et des Résultats qui découleront de la réalisation des activités des Projets.
- 10.2 Sous réserve des articles 8 (Confidentialité) et 11 (Diffusion des résultats) du Contrat, l'INSPQ pourra utiliser la Propriété intellectuelle développée par elle et la Propriété

intellectuelle conjointe, le cas échéant, pour toutes fins d'enseignement et de recherche non commerciale, y compris la publication de mémoire de maîtrise ou de thèses de doctorat.

Article 11 – Diffusion des résultats

- 11.1 Les travaux effectués par l'INSPQ pourront être publiés ou faire partie de thèses publiques. Toutefois, les Parties reconnaissent que la publication prématurée des résultats des Projets pourrait faire perdre leur valeur commerciale ou contenir de l'Information confidentielle. Pour cette raison, l'INSPQ devra soumettre au Ministre tout projet de divulgation ayant trait au Contrat au moins trente (30) jours avant la divulgation. Si le Ministre ne s'oppose pas, par écrit, à cette divulgation, dans les quinze (15) jours suivant la réception du projet de divulgation, (la « **Période initiale** ») l'INSPQ pourra diffuser les Résultats. En cas d'objection écrite de la part du Ministre, les Parties devront s'entendre sur une date acceptable de la divulgation projetée pendant la Période initiale. Le report ne pourra excéder deux (2) mois.
- 11.3 Nonobstant les dispositions du Contrat, il est entendu qu'en ce qui concerne les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat des étudiants impliqués dans le Projet, ceux-ci seront assujettis aux dispositions du présent article mais cela ne pourra avoir pour effet de retarder l'obtention par un étudiant de son diplôme.

Article 12 - Responsabilité

Chaque Partie (la « **Partie responsable** ») sera responsable et tiendra à couvert l'autre Partie/ou les autres Parties (« la/les « **Partie(s) réclamante(s)** ») de tous dommages, responsabilités, réclamations, pertes ou dépenses :

- a) résultant de la faute de la Partie responsable ou de toute personne ou bien dont elle est en faits ou en droit responsable ; ou
- b) résultant de tout manquement de la Partie responsable à ses obligations en vertu du présent Contrat ou de la loi, à moins qu'il ne soit causé par la faute de la/des Partie(s) réclamante(s) ou celle de toute personne dont elle est en faits ou en droit responsable, ou s'il résulte de la contravention ou de l'inexécution de la/des Partie(s) réclamante(s) de ses/leur obligations en vertu du Contrat.

Article 13 - Défaut

Aux fins des présentes, une Partie est en défaut dans les cas suivants :

- 13.1 si elle omet ou néglige de se conformer aux obligations qui lui incombent en vertu du Contrat, et qu'elle n'a pas remédié à son défaut dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit de l'autre Partie décrivant le défaut et demandant sa correction ;
- 13.2 si elle contrevient à la loi ;
- 13.3 si elle cesse d'exister, si elle interrompt ses activités pour une période excédant six (6) mois, ou si elle cède une partie importante de ses actifs à un tiers ;
- 13.4 si elle est insolvable, fait faillite ou dépose une proposition en vertu de la Loi sur la faillite ou de la Loi sur les arrangements avec les créanciers, ou si elle liquide ses actifs.

Article 14 - Résiliation

- 14.1 Le ministre se réserve le droit de résilier ce contrat pour l'un des motifs suivants :
 - a) le prestataire de services fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat ;
 - b) le prestataire de services cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens ;
 - c) le prestataire de services lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
 - d) le prestataire de services est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (L.R.C. (1985), c. C-34) édictée par le gouvernement fédéral relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada, sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, le Ministre adresse un avis écrit de résiliation au prestataire de services énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), le prestataire de services devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi ce contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), c) ou d), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de la résiliation du contrat, conformément au présent

contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'il remette au ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation. Si le prestataire de services avait obtenu une avance monétaire, il devrait la restituer dans son entier.

Le prestataire de services sera par ailleurs responsable de tous les dommages subis par le ministre du fait de la résiliation du contrat.

En cas de poursuite du contrat par un tiers, le prestataire de services devra notamment assumer toute augmentation du coût du contrat pour le ministre.

Et

14.2. Le Ministre se réserve également le droit de résilier ce contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au prestataire de services. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le prestataire de services.

Le prestataire de services aura alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation du contrat, conformément au présent contrat, sans autre compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés.

Article 15 – Avis et communications

Les avis et communications devant être transmis en vertu du présent Contrat, pour être valides et lier les parties, doivent être donnés par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec
945, av Wolfe
Québec, QC
G1V 5B3

Attention : Jean-Bernard Gamache
Courriel : jean-bernard.gamache@inspq.qc.ca

MELCC : Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère
Ministère de l'Environnement
et de la lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René Lévesque Est

4e étage, Aile Louis-Alexandre-Taschereau, boîte 35
Québec (Québec) G1R 5V7

Attention : Julie Landry
Directrice adjointe, par intérim

Tél. : 418-521-3813

Courriel : julie.landry@environnement.gouv.qc.ca

- 15.1 **Contrat.** Le préambule et les annexes suivantes font partie intégrante du Contrat :
- Annexe A : Description du Projet et budget.
 - Annexe B : Acquisition de données sur le chauffage au bois
 - Annexe C : Projet volet sonore
 - Annexe D : Modélisation des impacts des secteurs émetteurs
- 15.2 **Contrat intégral.** Les Parties reconnaissent que le Contrat contient l'énoncé intégral et unique de ce dont elles sont convenues relativement à l'objet des présentes. Le Contrat remplace et met fin à toute représentation, négociation ou proposition antérieures relativement à l'objet du Contrat.
- 15.3 **Ayants droit.** Le Contrat lie les Parties, leurs employés et représentants, ainsi que leurs successeurs et ayant droits.
- 15.4 **Relations entre les Parties.** Le Contrat n'a pas pour effet de faire d'une Partie l'agente, la représentante, la mandataire, la partenaire dans une coentreprise, l'associée, l'employée ou la préposée de l'une ou l'autre des Parties.
- 15.5 **Publicité.** Aucune des Parties ne pourra utiliser le nom des autres Parties à quelque fin que ce soit sans en avoir obtenu l'autorisation écrite préalable des Parties concernées. Toutefois, chacune des Parties pourra divulguer le nom de l'une ou l'autre des Parties ainsi que l'existence du Contrat, sa nature et sa durée dans divers rapports qu'elles doivent fournir en vertu de la loi et dans le cadre de leur gestion interne.
- 15.6 **Cession et sous-traitance.** Les Parties peuvent céder ou autrement transférer ses droits ou obligations au présent Contrat, ou les confier en sous-traitance à un tiers, à condition de l'accord préalable des autres Parties. Le cas échéant, le cédant demeure lié au Contrat et le cessionnaire devient lié au Contrat solidairement avec le cédant, comme s'il l'avait signé.
- 15.7 **Amendement.** Toute modification au Contrat doit être constatée par un écrit dûment signé par toutes les Parties.
- 15.8 **Juridiction.** Le Contrat est régi par les lois en vigueur dans la province de Québec et tous les litiges en découlant devront être soumis à un tribunal siégeant dans le district de Québec.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé à la date indiquée en regard de leur signature.

L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ)

PAR :

Yves St-Onge

Président-directeur général par intérim

Date : Le 31 mars 2022

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

PAR :

Marc Croteau

Sous-ministre

Date : 31 mars 2022

Annexe A

Budget

Le budget des Projets est présenté dans le tableau ci-dessous.

Budget alloué sur deux ans

	2021-2022	2022-2023
1) Acquisition de données sur le chauffage au bois	250 000\$	0\$
2) Projet sur le volet sonore	64 000\$	0\$
3		
a) Trajectoires québécoise de contaminants atmosphérique 2030		
3b) Réalisation des projets pilotes locaux d'évaluation de mesures d'atténuation des émissions	300 000\$	500 000\$
Total	614 000\$	500 000\$

Le budget présenté dans le tableau se répartit sur deux ans et ventile des montants distincts pour le démarrage des Projets. D'ici le 31 mars 2022, des sommes totalisant 614 000\$ seront déboursées dès la signature pour le démarrage des Projets. L'année suivante, un montant de 350 000\$ et 150 000\$ seront versés conséquemment à la suite des travaux et à la réalisation des livrables convenus dans les annexes présentées à cet effet.

Annexe B

Projet 1- Acquisition de données sur le chauffage au bois

Mise en contexte

Le chauffage au bois représente une source importante de contaminants dans l'atmosphère (CO, COV, PM_{2,5}, HAP et NO_x). Au Québec, c'est la principale source de particules fines provenant d'activités anthropiques. Le chauffage au bois, notamment résidentiel, contribue à l'émission de particules dans l'air et génère des journées de smog hivernal à chaque année. Les particules fines sont la principale cause des jours de mauvaise qualité de l'air.

D'importantes incertitudes demeurent quant à l'intensité des émissions des polluants issus de la combustion résidentielle du bois et surtout, quant à leur localisation à l'échelle locale, régionale ou municipale. Les estimés présentement accessibles sont uniquement basés sur des données agrégées pour de larges secteurs géographiques. Ainsi, les milieux habités où les concentrations de polluants associés à ces émissions sont importantes demeurent mal documentés.

Objectifs

Documenter les habitudes de combustion résidentielle du bois au Québec à une résolution géographique fine afin de permettre la modélisation des concentrations de polluants associées à cette source.

Livrables

Le livrable sera une base de données sur les habitudes de combustions résidentielle du bois contenant les réponses à un sondage auprès d'au moins 10,000 personnes. La date du livrable sera mars 2023.

Afin d'identifier 10,000 personnes utilisant la combustion résidentielle du bois, 200,000 adresses avec appareil de combustion du bois seront identifiées. Ces adresses seront utilisées par la firme de sondage afin de retracer des numéros de téléphones dans des secteurs à forte combustion du bois.

Annexe C

Projet 2- Volet Sonore

Mise en contexte

En mars 2013, l'Institut national de santé publique a publié le document « Éoliennes et santé publique : synthèse des connaissances – Mise à jour ». Or, avec les nouveaux appels d'offres déjà en cours et à venir de la part d'Hydro-Québec pour la construction de parcs éoliens, le MELCC se questionne sur leurs effets potentiels sur la santé, notamment sur les impacts des émissions sonores. Le MELCC souhaite donc obtenir une mise à jour du rapport de 2013.

Objectifs du projet

1. Évaluer les effets sur la santé du bruit éolien au moyen d'une recension des écrits publiés après la revue de la littérature réalisée pour les lignes directrices OMS de 2018.
2. Exposer les avantages et les inconvénients de différentes options de gestion du risque en lien avec les effets sur la santé du bruit éolien.

Portée du projet

Est inclus dans le projet

Recension des écrits publiés après la revue de la littérature réalisée pour les lignes directrices OMS de 2018 (documents publiés après 2014). Cette recherche documentaire inclura les articles scientifiques publiés dans des revues avec révision par les pairs et, lorsque pertinent, les rapports gouvernementaux ou d'organisations de santé reconnues.

Analyse du dérangement et des effets sur le sommeil associés bruit éolien. Cette analyse tentera de relever l'impact des caractéristiques particulières du bruit éolien (infrasons, basses fréquences, modulation de l'amplitude) lors que cette information est disponible dans les études de terrain recensées dans la recherche documentaire.

Discussion des avantages et des inconvénients de différentes options de gestion du risque en lien avec les effets sur la santé du bruit éolien. Par exemple, à la lumière des nouvelles études recensées, les éléments suivants pourraient être discutés :

- Limite d'exposition proposée par l'OMS
- Prise en compte des bruits particuliers
- Meilleures pratiques identifiées

Est exclu du projet

- Révision des documents déjà prise en compte dans la revue de la littérature réalisée pour les lignes directrices OMS de 2018 (documents publiés avant environ 2014).
- Littérature dont le contexte socio-économique n'est pas comparable à celui du Québec.
- Réalisation d'une méta-analyse des effets sur la santé identifiée.

- Recherche documentaire additionnelle de la littérature portant sur les caractéristiques particulières du bruit éolien (infrasons, basses fréquences, modulation de l'amplitude). Les études qui ne sont pas dans un contexte de terrain sont donc exclues.
- Analyse des réglementations concernant le bruit éolien à l'extérieur du Québec.
- Discussion des effets du bruit dans le contexte des autres effets associés aux parcs éoliens (par exemple : acceptabilité sociale, sécurité, champs électromagnétiques, etc.).

Livrables

Une synthèse des connaissances au format 1:3:25 (1 page de faits saillants : 3 pages de résumé : 25 pages de rapport au maximum) pour l'usage interne du MELCC. Une publication officielle de l'INSPQ sera faite ultérieurement, en dehors de la présente entente (cette publication pourrait traiter du bruit seulement ou traiter plus largement des effets sur la santé des parcs éoliens).

- Résumé des lignes directrices de l'OMS (2018) sur le bruit éolien.
- Méthodes de recherche documentaire.
- Analyse des effets sur la santé du bruit éolien (dérangement et effets sur le sommeil) en fonction des études recensées.
- Discussion des avantages et des inconvénients de différentes options de gestion du risque en lien avec les effets sur la santé du bruit éolien.
- Bibliographie.

Échéancier

Avril 2022 : Début du projet

Été 2022 : Remise d'une version préliminaire pour consultation.

30 septembre 2022: Remise d'une version pré finale intégrant les commentaires de la consultation (sans révision linguistique et sans mise en page).

31 octobre 2022 : Remise du livrable final avec révision linguistique et mise en page.

Annexe D

Projet 3- Modélisation des impacts des secteurs émetteurs

3a) Des trajectoires des émissions de contaminants atmosphériques conventionnels (PM_{2,5}, COV, SO₂, NO₂, ozone) en 2030 par secteur émetteur et leurs impacts sanitaires associés globalement; illustration cartographique,

3b) Simulation de projets pilotes et des impacts associés dans les localités précises afin de proposer une échelle locale de diffusion; illustration cartographique;

Objectifs ;

Les objectifs suivants dans le cadre de ce projet :

1. Estimer les émissions des contaminants 2030 incluant un scénario de référence, un scénario incluant des mesures d'atténuation et/ou un scénario incluant des objectifs de santé de qualité de l'air par secteur et par polluant (3a)
2. Estimer les émissions pour les mesures d'atténuation pour les projets pilotes locaux menant à la proposition d'une échelle locale et de recommandations sur des mesures d'atténuation envisageables et l'utilisation d'outils d'évaluation des impacts pouvant être mise en œuvre par le MELCC et ses partenaires (3b)
3. Évaluer les bénéfices environnementaux et sanitaires et cartographier les impacts tirés des mesures d'atténuation ou objectif de la qualité sur la qualité de l'air sur l'ensemble du Québec (3a et 3b)

Livrables

- Estimation des concentrations de polluants (en considérant l'influence de la météo) et impacts sanitaires associés aux émissions actuelles de l'inventaire du MELCC (voir annexe pour structure); Cartographie des concentrations et des impacts sanitaires;
- Dans chaque secteur d'émissions correspondant à la structure d'inventaire définis par le MELCC, différents scénarios seront proposés pour 2030; les scénarios viseront à maximiser la réduction des polluants atmosphériques et les bénéfices santé.
- Liste des facteurs d'émission des contaminants par secteurs émetteurs du MELCC des divers scénarios;
- Estimation des concentrations de polluants (en considérant la météo) et impacts sanitaires associés aux divers scénarios.
- Cartographies des émissions, des concentrations de polluants des scénarios et des impacts sanitaires estimés au Québec et « **zoom** » sur des localités diverses (ex. secteur situé au centre-ville, secteur à vocation industrielle, secteur résidentiel aux abords d'autoroutes ou de voies de circulation importante);
- Remise du fichier de données d'émissions actuelles (en septembre 2022, conditionnelle à la réception des données d'émissions de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques en juin 2022);

- Transmission des fichiers des résultats des émissions, concentrations et impacts sanitaires futurs associés aux différents scénarios et;
- Recommandations établies à partir des scénarios jugés les plus avantageux et selon le type de localité étudiée.

Les trajectoires seront basées sur la réduction des gaz à effet de serre du Québec horizon 2030¹ et l'exercice de projections fédérales des émissions de contaminants atmosphérique et de gaz à effet de serre jusqu'en 2035². Les intrants utilisés dans les projections sont notamment les données tirées de l'Inventaire québécois des émissions atmosphériques incluant de la réglementation et des politiques en matière de pollution atmosphérique et l'efficacité énergétique du gouvernement fédéral et des provinces canadiennes.

Le transfert des connaissances sera assuré régulièrement et tout au long de ce projet de recherche par l'entremise des rencontres et échanges avec un comité consultatif qui sera créé. Chaque livrable intermédiaire (fichiers des données, cartographie, planification et grille d'analyse) sera présenté aux professionnels du MELCC et autres partenaires pour révision.

Démarche proposée

1. Création d'un comité de travail trajectoires/projet pilote local

- Analyse des besoins spécifiques du MELCC et des collaborateurs.
- Développement en collaboration des scénarios nationaux incluant des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air et les mesures d'atténuation et des scénarios locaux considérant des mesures d'atténuation

2. Processus de modélisation des trajectoires et des projets pilotes

- Volet 1 : Scénarios d'émissions des trajectoires globales et scénarios locaux
 - Définition des scénarios incluant la considération des principaux indicateurs économiques et socio-économiques, des politiques et règlements mis en place (ex. : Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire, Plan pour une économie verte 2030)
 - Contaminants visés et source des données
 - Conventionnels: NO₂, SO₂, PM_{2,5}, COV, Ozone
 - Sources : Inventaire québécois des émissions atmosphériques
 - Processus de modélisation :
 - Intégration des données d'émissions de l'inventaire dans une modélisation des secteurs

¹ Dunsky Énergie et climat. Trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre. [Rapport Final Trajectoires QC 2021.pdf \(dunsky.com\)](#)

² Environnement et Changements climatiques Canada. Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphérique au Canada en 2020. [8261 GHG and Air Pollutant Emissions Projections_Cover_FR \(publications.gc.ca\)](#)

- Cohérence et analyse de sensibilité du scénario de référence des émissions considérées dans les autres projets
- Production des facteurs d'émission pour les projections
 - Évolution agrégée des émissions par secteurs et par polluant
 - Estimation de la météo par saison pour les projections des polluants
 - Effets potentiels anticipés liés aux changements climatiques.
- Préparation de fichiers de données et cartographie des émissions futures associés aux divers scénarios (ex. scénario de référence, scénarios de réduction d'émissions)
- Volet 2 : Estimation des concentrations actuelles de PM_{2,5}, COV, SO₂, NO₂ et ozone et de leurs impacts sanitaires
 - Cartographie des concentrations et des impacts sanitaires actuels
- Volet 3 : Estimation des concentrations de polluants
 - Préparation de fichiers de données sur les concentrations des polluants futurs
 - Cartographie des concentrations et des impacts sanitaires futurs

3. Transmission du rapport complet sur les données

- Volet 4 : Présentation des résultats finaux obtenus
 - Remise des fichiers de données finaux sur les impacts sanitaires futurs
 - Cartographie des impacts sanitaires pour l'ensemble du Québec et les localités visées associés aux divers scénarios des trajectoires
 - Rédaction d'un rapport synthèse des résultats incluant les principales références de documentation consultées.
- Volet 5 : Recommandations en lien avec les scénarios
 - Recommandation d'intégration de données géospatiales et analyse du territoire pour localiser des secteurs prioritaires et des mesures d'atténuation des émissions optimales du point de vue santé.

ANNEXE

Structure d'Inventaire proposée

- Transports
 - Autres transports
 - Véhicules hors route - Agriculture et foresterie
 - Véhicules hors route - Autres
 - Véhicules hors route - Commercial et institutionnel
 - Véhicules hors route - Industries
 - Véhicules hors route - Résidentiel
 - Transport aérien
 - Transport aérien intérieur
 - Transport aérien militaire
 - Transport ferroviaire
 - Transport ferroviaire
 - Transport maritime
 - Transport maritime intérieur
 - Transport maritime militaire
 - Transport maritime pêcheries
 - Transport routier
 - Camions légers à essence
 - Camions légers à moteur diesel
 - Motocyclettes
 - Usure des pneus et des garnitures de freins
 - Véhicules légers à essence
 - Véhicules légers à moteur diesel
 - Véhicules lourds à essence
 - Véhicules lourds à moteur diesel
 - Véhicules routiers au gaz naturel
 - Véhicules routiers au propane
- Combustion
 - Combustion commerces et institutions
 - Combustion commerces et institutions biomasse
 - Combustion commerces et institutions fossile
 - Combustion résidentielle
 - Combustion résidentielle biomasse
 - Combustion résidentielle fossile
 - Production d'électricité
 - Production d'électricité biomasse
 - Production d'électricité fossile
- Industries (procédés et combustion)
- Agriculture
 - Agriculture combustion
 - Agriculture autres sources
- Poussières
 - Transport de charbon
 - Activité de construction
 - Résidus miniers
 - Routes pavées
 - Routes non-pavées

**Entente de contribution financière et de suivi pour le projet :
*PORTRAIT DE LA COMBUSTION RÉSIDENIELLE DU BOIS AU QUÉBEC***

**Projet financé par le Plan d'action interministériel 2017-2021
de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025**

(ci-après désigné l'« Entente »)

ENTRE :

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, agissant à la présente Entente et ici représenté par madame Marie-Ève Bédard, sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé publique dûment autorisée en vertu de la Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux (RLRQ, chapitre M-19.2);

ci-après désigné le « MSSS »

ET :

L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, personne morale légalement constituée par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.1.1), ayant son siège social au 945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3, agissant par monsieur Yves St-Onge, président-directeur général par intérim, dûment autorisé aux présentes,

ci-après désigné « INSPQ »

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, ci-après désigné le « MSSS », s'est vu confier la responsabilité de mettre en œuvre des actions du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé 2015-2025, ci-après appelée « PGPS »;

ATTENDU QUE l'INSPQ a soumis une proposition de projet intitulée « *PORTRAIT DE LA COMBUSTION RÉSIDENIELLE DU BOIS AU QUÉBEC* » (**ci-après désigné le « Projet »**) (**Annexe 1**);

ATTENDU QUE le MSSS s'est engagé, dans une lettre datée du 2022-02-14 (Annexe 2) à distribuer directement à l'INSPQ, sous forme de subvention, le financement nécessaire à la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE l'octroi de cette aide financière est conditionnel à la disponibilité des fonds prévus dans la PGPS;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer, dans le cadre d'une Entente, les engagements et responsabilités entre les Parties quant à la collaboration attendue pour favoriser le suivi et la réalisation de ce Projet;

ATTENDU QUE la combustion résidentielle du bois représente une source importante de polluants de l'air (extérieur et intérieur) qui ont des incidences non négligeables sur la santé des populations;

ATTENDU QUE les secteurs habités où la combustion résidentielle du bois et les concentrations de polluants associés à cette pratique sont importantes demeurent mal documentés au Québec (et au Canada);

ATTENDU QUE le développement d'un indicateur de surveillance portant sur la Proportion de ménages utilisant le chauffage au bois a été ciblé en 2019 comme un indicateur prioritaire à développer en santé environnementale;

ATTENDU QUE l'INSPQ dirige une équipe détenant les expertises pour caractériser les secteurs habités où il y a combustion résidentielle du bois et les concentrations de polluants associés à cette pratique au Québec;

ATTENDU QUE le MSSS a confié un mandat à l'INSPQ pour le développement de la surveillance des maladies chroniques et de ses déterminants, lequel s'inscrit en complémentarité avec les rôles et responsabilités des CISSS et des CIUSSS, au regard de la coordination de leur réseau territorial de services;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

- 1.1. La présente Entente a pour objet de fixer le montant et les modalités de versements de l'aide financière à l'INSPQ pour la réalisation des livrables du projet : **Portrait de la combustion résidentielle du bois au Québec** (Annexe 1). La présente Entente fixe le montant de l'aide financière maximale et non récurrente de 140,000 \$ (taxes et frais inclus).

2. DURÉE DE L'ENTENTE

- 2.1. La présente Entente entre en vigueur à la date de la dernière signature par l'une ou l'autre des Parties et prend fin le 31 mars 2023.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

- 3.1. Le MSSS s'engage à :

a) fournir à l'INSPQ toutes les informations et recommandations nécessaires ou utiles de façon à lui permettre de remplir ses obligations sans retard indu.

- 3.2. L'INSPQ s'engage à :

a) agir à titre de responsable de projet dans le cadre de la réalisation du Projet et conserver le contrôle de toute la gestion du Projet durant la durée de la présente ;

b) approuver la participation du MSSS, aux réunions d'équipe de projet des Institutions dans le cadre de la réalisation du Projet;

c) s'assurer que soit réalisé, d'ici le 31 mars 2022, les livrables prévus dans la présente Entente et en assurer le bon déroulement selon les termes de la présente Entente;

d) respecter les lois et règlements en vigueur et à obtenir et maintenir, le cas échéant, les autorisations requises avant et pendant l'exécution du Projet;

e) utiliser la subvention versée par le MSSS pour couvrir les dépenses indiquées dans le budget de la proposition de projet (Annexe 1)

f) reconnaître que le MSSS peut réduire, annuler ou, le cas échéant, exiger le remboursement en tout ou en partie des sommes versées en cas de non-respect de la présente Entente;

g) assumer l'entière responsabilité financière de ses activités et de ses opérations dans le cadre du Projet;

h) remettre au MSSS un bilan financier lié aux dépenses de la production du livrable, respectant les mêmes catégories de dépenses que celles du budget de la proposition de projet (Annexe 1), suivant le dépôt final du livrable et au plus tard le 30 mai 2022;

- i) fournir au MSSS, sur demande, tout document ou renseignement pertinent à l'utilisation de la subvention versée ;
- j) remettre au MSSS les livrables prévus dans la proposition de Projet (Annexe 1) et dans cette Entente dans les délais qui sont fixés, soit :
 - i. Une version finale du premier livrable décrit dans l'Annexe A, au plus tard le 31 mars 2022
 - ii. Une version finale du 2^e livrable décrit dans l'Annexe A, au plus tard le 30 mai 2022.
- k) aviser immédiatement le MSSS de tout changement significatif qui pourrait survenir en cours de réalisation du Projet et qui pourrait avoir pour effet de modifier les conditions initiales, et ce, durant toute la durée de la présente Entente;
- l) indiquer la participation financière du gouvernement du Québec dans tout document public (activités de communication, publications, site Internet, etc.) et dans tous les rapports produits dans le cadre du Projet, de la manière suivante : « Ce projet est financé par la Politique gouvernementale de prévention en santé dans le cadre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé »;
- m) collaborer pleinement à tout processus d'évaluation de programme qui pourrait être mené dans le cadre de la PGPS.

4. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES LIVRABLES

- 4.1. Le cas échéant, le MSSS fait connaître, par avis écrit, son refus de l'ensemble ou d'une partie des livrables prévus à l'article 3.2 j) (les « Livrables ») dans les trente (30) jours suivant la réception desdits Livrables remis au MSSS par l'INSPQ. L'absence d'avis écrit dans le délai prescrit signifie que le MSSS accepte les Livrables.
- 4.2. En cas de refus des Livrables, le MSSS se réserve le droit de demander à l'INSPQ d'apporter toutes corrections jugées utiles afin que le Projet soit conforme à la présente Entente, à défaut de quoi celle-ci pourra être résiliée conformément à l'article 13 des présentes.

5. BUDGET ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- 5.1. En considération des obligations et engagements décrits dans la présente Entente, le MSSS s'est engagé à verser à l'INSPQ une aide financière maximale de cent quarante mille dollars (140 000\$) incluant des les taxes et les frais indirects de la recherche pour la réalisation du Projet, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit selon les modalités suivantes :
 - un versement de cent quarante mille dollars (140 000\$) à la signature de l'entente et la réception par le MSSS du premier livrable en avril 2022.

Pour que ce versement soit effectué dans les meilleurs délais, une facture devra être adressée par courriel à :

Monsieur Yves Jalbert
Directeur médical de la protection de la santé publique
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : yves.jalbert@msss.gouv.qc.ca

- 5.2. Le versement sera effectué au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de l' « **Institut national de santé publique du Québec** » transmis à l'attention de :

Madame Christiane Thibault
Directrice scientifique
Direction de la santé environnementale, au travail
et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
190, boulevard Crémazie Est, Montréal
(Québec) H2P 1E2
Courriel : christiane.thibault@inspq.qc.ca

6. CONFIDENTIALITÉ

- 6.1. Les Parties conviennent d'échanger de l'information et des données non constituées de renseignements personnels dans le cadre du mandat établi par de la présente Entente, le tout en conformité avec les politiques de l'INSPQ et du MSSS.
- 6.2 Les Parties s'engagent à garder confidentielle, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), et à ne pas publier ou autrement divulguer, directement ou indirectement, par quelque moyen que ce soit, en partie ou en totalité, l'information contenue dans la présente Entente, à l'exception du titre du projet et des noms des Parties, pour la durée de l'Entente et pour une période de cinq (5) ans suivant la fin de celle-ci

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les travaux, résultats et documents y compris ses accessoires tels que les rapports de recherche, les banques de données et autres produits à être développés sont désignés ci-après « les œuvres ».

7.1. DROITS D'AUTEUR

L'INSPQ demeure titulaire des droits d'auteur sur les œuvres qu'il réalise dans le cadre de la présente Entente.

7.2. LICENCE

En acceptant la subvention, l'INSPQ accorde au MSSS, à ses mandataires et aux établissements du réseau de la santé et des services sociaux, une licence non exclusive, non transférable, non commerciale et irrévocable lui permettant de reproduire, d'adapter, de publier de communiquer au public par quelque moyen que ce soit, d'exécuter ou de présenter en public les œuvres à être réalisées en vertu de la présente Entente pour toutes fins jugées utiles par le MSSS.

Cette licence est accordée gratuitement, sans limite territoriale et de temps.

7.3. GARANTIES

L'INSPQ s'engage lorsqu'il réfère à des contenus dont les droits d'auteur ne leur appartiennent pas, à obtenir du titulaire des droits d'auteur concernés, une licence leur permettant d'utiliser le contenu emprunté.

Conformément à ce qui précède, l'INSPQ garantit au MSSS qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente Entente et, notamment, de consentir à la licence prévue à l'article 7.2 et se porte garant envers le MSSS contre tout recours, poursuite, réclamation, demande et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le MSSS s'engage également à indiquer les noms des auteurs sur tout document produit dans le cadre de la présente Entente.

Le MSSS reconnaît que la Chercheuse Principale et les membres de l'équipe de recherche conservent indéfiniment le droit d'utiliser les œuvres à des fins académiques, y compris l'enseignement et la recherche.

8. PUBLICATIONS ET PRÉSENTATIONS

- 8.1. Les Parties conviennent que la divulgation des résultats obtenus dans le cadre du Projet aux fins de la diffusion des connaissances est essentielle à la réalisation de la mission de l'INSPQ.
- 8.2. Pendant toute la durée de cette Entente et jusqu'à trois (3) mois inclusivement suivant la fin de l'Entente, l'INSPQ doit faire parvenir au MSSS un exemplaire de tout projet de divulgation ayant trait à cette Entente (ci-après désignée « Divulgation Proposée ») au moins quarante-cinq (45) jours avant la présentation ou publication. Si le MSSS ne s'oppose pas par écrit à cette Divulgation Proposée dans les quinze (15) jours suivant la réception de l'exemplaire, l'INSPQ pourra divulguer l'information sans autre avis ni délai.
- 8.3. En cas d'objection écrite fondée sur le fait que la Divulgation Proposée contient de l'Information confidentielle du MSSS dont elle n'a pas autorisé l'utilisation (ci-après désignée l'« Information confidentielle non autorisée »), Le MSSS et l'INSPQ devront s'entendre sur les modifications à apporter à la Divulgation Proposée avant sa soumission pour publication ainsi que sur une date de diffusion, et ce, dans les quarante-cinq (45) jours mentionnés à l'article 8.2. Si aucun accord n'intervient dans le délai imparti, la Divulgation Proposée ne pourra pas avoir lieu, à moins que l'Information confidentielle non autorisée en soit retranchée complètement après quoi, la Divulgation Proposée peut avoir lieu sans autre avis ni délai.
 - i) L'expression, Divulgation Proposée, inclut la diffusion d'essais, de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat à des tiers, la soumission d'articles à une revue, la présentation de séminaires aussi bien que les autres présentations orales et écrites. Malgré les autres dispositions de cette Entente, il est entendu que les auteurs des séminaires et des présentations ainsi que des articles pouvant être publiés, notamment dans les revues savantes, demeurent titulaires des droits d'auteur y afférents, étant entendu que ces publications et présentations doivent se faire dans le respect des termes et conditions de l'Entente ayant trait au contrôle préalable des Divulgations Proposées;
 - ii) les étudiants impliqués dans le Projet conservent en tout temps leurs droits d'auteur sur leur essai, leur mémoire de maîtrise ou sur leur thèse de doctorat et que les essais, les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat seront du domaine public. Le délai d'opposition du MSSS à la publication d'un essai, mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat ne pourra excéder six (6) mois.

9. RESPONSABILITÉ

- 9.1 L'INSPQ n'est ni l'agent, ni le représentant du MSSS et rien dans la présente Entente ne leur confère cette autorité. Le MSSS est indépendant de l'INSPQ et la présente Entente ne doit en aucune façon être considérée comme une entreprise commune.
- 9.2 Chaque Partie sera responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de la présente Entente.

10. RECONNAISSANCE

- 10.1 Chaque Institution fera mention de toutes les contributions professionnelles et institutionnelles ayant collaboré aux travaux effectués en vertu du Projet.
- 10.2 Comme spécifié à l'article 3.2 l), tout document public ou rapport produit dans le cadre du Projet devra faire état de la contribution du gouvernement du Québec de la manière suivante: « Ce projet est financé par la Politique gouvernementale de prévention en santé dans le cadre du Plan d'action interministériel 2017-2021 de la Politique gouvernementale de prévention en santé ».

11. MODIFICATION DE L'ENTENTE

- 11.1 Toute modification à la présente Entente doit faire l'objet d'un consentement écrit des Parties.

12. REGISTRES ET VÉRIFICATION

- 12.1 En ce qui concerne la gestion financière du Projet, l'INSPQ doit tenir des livres comptables en bonne et due forme, selon les pratiques commerciales et les principes comptables généralement reconnus. Les livres comptables doivent inclure l'ensemble des factures, pièces justificatives et reçus liés aux dépenses et aux revenus du Projet, y compris les sommes du financement provenant d'autres sources visant à couvrir les coûts du Projet, s'il y a lieu.
- 12.2 Le MSSS se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier les comptes et registres de l'INSPQ pour s'assurer de la conformité aux modalités de la présente Entente. Cette vérification pourra avoir lieu à tout moment convenant aux Parties, et l'INSPQ devra faciliter ces inspections ou vérifications.

13. RÉSILIATION

- 13.1 Le MSSS se réserve le droit de résilier la présente Entente pour l'un des motifs suivants :
- i. L'INSPQ fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente Entente;
 - ii. L'INSPQ cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, liquidation ou cession de ses biens;
 - iii. L'INSPQ lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.
- 13.2 Pour ce faire, le MSSS adresse un avis écrit de résiliation à l'INSPQ énonçant le motif de résiliation.

- 13.3 Si la résiliation résulte d'une cause prévue à l'article 13.1 (i), l'INSPQ devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi cette Entente sera automatiquement résiliée ; la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.
- 13.4 Si la résiliation résulte d'une cause prévue aux articles 13.1 (ii) ou (iii), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par l'INSPQ.
- 13.5 En cas de résiliation de la présente Entente pour l'un ou l'autre des motifs indiqués à l'article 13.1, l'INSPQ aurait alors droit aux sommes engagées pour la réalisation des travaux, au prorata des travaux réalisés à la date de la résiliation de l'Entente, sans autre compensation ni indemnité que ce soit, et ce, à la condition qu'elles remettent au MSSS tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation.

14. CESSION DE L'ENTENTE

Les droits et obligations contenus à la présente Entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de l'autre partie.

15. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Aux fins de la réalisation des obligations découlant de la présente Entente, les Parties contractantes désignent les personnes suivantes comme étant celles aptes à recevoir et à donner toute instruction ou tout avis. Si un remplacement est rendu nécessaire, l'autre Partie devra en être avisée dans les meilleurs délais.

Pour le MSSS

Pour les affaires administratives :

Monsieur Yves Jalbert
Directeur médical de la protection de la santé publique
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : yves.jalbert@msss.gouv.qc

Pour le suivi du Projet :

Monsieur Christian Roy
Conseiller en santé environnementale
Direction de la santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel : christian.roy.@msss.gouv.qc.ca

Pour l'INSPQ

Pour les affaires administratives :

Monsieur Jean-Bernard Gamache
Chef d'unité scientifique
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
190, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E2
Courriel : jean-bernard.gamache@inspq.qc.ca

Pour le suivi du Projet :

Madame Audrey Smargiassi
Chercheuse associée
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
Courriel : audrey.smargiassi@umontreal.ca

16. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 16.1 La présente Entente constitue la seule Entente intervenue entre les Parties concernant le présent objet et tout autre Entente non reproduite au présent mandat est réputée nulle et sans effet.
- 16.2 Les Parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de la présente Entente en pleine connaissance de cause.

17. CLAUSE FINALE

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (R.L.R.Q., chapitre. A-6.001).

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont, par leur représentant, signé cette Entente aux dates mentionnées ci-après.

POUR LE MSSS

Marie-Ève-Bédard, sous-ministre adjointe
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Date

POUR L'INSPQ

Yves St-Onge, président-directeur général par intérim
Institut national de santé publique du Québec

Le 20 mai 2022

Date

ANNEXE 1

Charte de projet

Identification de la demande	Version 2.0
Nom du projet : Portrait de la combustion résidentielle du bois au Québec	No Projet :
Client : Jean-Bernard Gamache	Tél. :
Organisme et adresse : INSPQ	Courriel : jean-bernard.gamache@inspq.qc.ca
Sous-traitance requise : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Date requise : Mars 2022
Priorité du client Haute () Moyenne () Basse ()	

Organisation du projet

Responsable de projet	
Nom Patrick Poulin	INSPQ Patrick.poulin@inspq.qc.ca
Chargé de projet	
Audrey Smargiassi	INSPQ et UdeM audrey.smargiassi@umontreal.ca
Équipe de projet	
Stéphane Buteau	INSPQ stephane.buteau@inspq.qc.ca
Marianne Hatzopoulou	U of Toronto marianne.hatzopoulou@utoronto.ca
Félix Lamothe	INSPQ Felix.lamothe@inspq.qc.ca
Organisations impliquées dans la réalisation du projet	
Nom	Contact et coordonnées
Firme de sondage Léger	Caroline Roy crov@leger360.com
Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS)	Christian Roy christian.roy.dasp@msss.gouv.qc.ca
Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Andrée-Anne Brown andree-anne.brown@environnement.gouv.qc.ca

Définition du projet

Raison d'être du projet
Les émissions associées à la combustion résidentielle du bois seraient, selon les estimés disponibles, la principale source de particules fines (PM2.5) au Québec. Cependant, d'importantes incertitudes demeurent quant à l'intensité de ces émissions et leur localisation à l'échelle locale, régionale ou municipale. Les estimés présentement accessibles sont uniquement basés sur des données agrégées pour de larges

secteurs géographiques. Ainsi, les milieux habités où les concentrations de polluants associés à ces émissions sont importantes demeurent mal documentés.

Historique

Un feu de foyer est généralement synonyme d'une soirée apaisante et tranquille à contempler l'embrasement des bûches dans la cheminée. Qu'elles proviennent d'un poêle à bois ou d'un foyer, les fumées émises par de tels dispositifs ne sont pas inoffensives. En effet, le chauffage au bois représente une source importante de contaminants dans l'atmosphère : monoxyde de carbone (CO), composés organiques volatils (COV), particules fines (PM_{2,5}), oxydes d'azote (NO_x) et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Dans les quartiers où le chauffage au bois est davantage répandu, l'exposition aux contaminants provenant de la fumée des cheminées peut ainsi engendrer des effets néfastes sur la santé des résidents et plus particulièrement ceux souffrant de problèmes respiratoires. Ainsi, les enfants, les personnes âgées et celles qui souffrent d'asthme, de maladies pulmonaires obstructives chroniques ou de problèmes cardiaques sont les plus sensibles à la pollution atmosphérique. En hiver, ces effets peuvent être exacerbés lorsque les conditions de dispersion des polluants dans l'atmosphère sont mauvaises, ce qui survient plus fréquemment pendant cette saison. Ces mauvaises conditions de dispersion séquestrent les PM_{2,5} et les autres contaminants au niveau du sol, exposant davantage les populations. Le chauffage au bois représente aussi une source de polluants de l'air intérieur non négligeable associés à des effets respiratoires.

Des données assemblées au cours des dernières années par Environnement Canada et la Ville de Montréal ont montré qu'en hiver, dans un quartier résidentiel, les concentrations de COV, de particules fines et d'HAP étaient souvent supérieures aux concentrations mesurées au centre-ville. D'autres données issues de Ressources naturelles Canada montrent que le nombre de résidences dans lesquelles on a recours au chauffage au bois a pratiquement doublé de 1990 à 2010. L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire, surtout depuis la crise du verglas de 1998 au Québec.

Les particules fines, comme plusieurs autres polluants atmosphériques, sont également mesurées aux stations de mesures du Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec. Certaines de ces stations de mesures sont avantageusement positionnées dans des secteurs résidentiels où l'on retrouve une grande proportion de ménages employant le chauffage au bois, ce qui permet d'estimer l'exposition dans certaines localités. En revanche, les stations ne sont pas suffisamment nombreuses pour permettre une estimation de l'exposition de l'ensemble de la population, ni de l'effet de la combustion résidentielle du bois sur la pollution de l'air hors des grands centres urbains. Le présent projet propose d'acquies des informations via un sondage (ex. présence d'appareil de combustion, type, utilisation/quantité de bois brûlé), afin d'estimer les niveaux de polluants associés à cette source de polluants et l'exposition de la population.

Objectifs du projet

Documenter les habitudes de combustion résidentielle du bois au Québec à une résolution géographique fine afin de permettre la modélisation des concentrations de polluants associées à cette source.

Coûts/Bénéfices/Justificatif

La réalisation des travaux contribuera à identifier les zones où la combustion résidentielle du bois est importante et les secteurs où l'utilisation des poêles certifiés pourraient être requis. Les données assemblées contribueront aussi à estimer les émissions de particules fines pour lesquelles beaucoup d'incertitudes demeurent au regard de sources tels les équipements de chauffage au bois, et à modéliser les concentrations de polluants atmosphériques issues de la combustion du bois. En outre, l'information recueillie servira au développement de la surveillance de la qualité de l'air extérieur et intérieur en santé environnementale.

Définition du produit final

Une base de données sera créée avec les informations issues du sondage; celle-ci intégrera notamment les quantités de bois brûlées par les ménages sondés (environ 3000, selon la fréquence de personnes du panel LEO qui brûlent du bois) et la localisation de ces ménages.

Cette information servira au développement d'indicateurs de surveillance en santé environnementale; cette base de données sera complétée avec les informations d'un sondage téléphonique (2e phase non couverte par la présente chartre*).

* Cette 2^e phase est brièvement décrite à la section Efforts.

Principaux livrables

- 1) Questionnaire en anglais et français
- 2) Données descriptives issues de l'analyse des données de la base créée avec l'information du sondage.

Portée du projet (envergure)

Est inclus dans le projet :	N'est pas inclus dans le projet :
Questionnaires; Résultats d'un sondage sur la quantité de bois brûlé; Base de données complète; Amorce de développement d'un indicateur de surveillance;	L'indicateur de surveillance sera accessible une fois la 2e phase du projet complétée (voir section Efforts).

Échéancier (Jalons cibles)

Cette section présente une liste des dates importantes et des jalons cibles connus à cette étape. Doit inclure les versions préliminaires, révisions externes et version finales.

Activités, livrables, éléments	Échéancier
1. Questionnaires anglais/français	23 décembre 2021
2. Description de la base de données issues du sondage	15 avril 2022

Efforts

Les habitudes de combustion de bois de chauffage au Québec seront évaluées en deux phases. L'actuelle charte vise plus spécifiquement la première phase du projet qui, par l'entremise d'un sondage WEB, sollicitera 100 000 individus du panel LEO de Léger Inc. La seconde phase du projet portera sur le déploiement et l'analyse des résultats d'un sondage téléphonique qui ciblera les ménages fortement susceptibles de faire un usage du chauffage au bois (identifiés préalablement avec les données de Centris). Ultérieurement, avec l'information des deux phases, le but est de développer un outil de surveillance. Les individus impliqués dans chacune des deux phases répondront au même sondage. En revanche, les ménages faisant usage d'un poêle à bois se verront administrer la version plus longue du questionnaire qui inclura environ 10 questions.

La compagnie Léger a été sélectionnée pour réaliser ce projet de sondage car elle possède le plus large panel web (LEO) au Québec. De plus c'est aussi une compagnie québécoise qui enregistre les données de ses "panélistes" au Canada.

Léger estime que pour la première phase, environ 21k personnes du panel LEO répondront au sondage web. De ce nombre, si 15 à 20% utilisent un appareil de combustion résidentielle du bois (et en conservant une personne par ménage), Léger estime qu'entre 2800 et 3700 personnes répondront aux questions pour estimer la quantité totale de bois brûlé au cours d'une saison de chauffe. C'est d'ailleurs cette première phase qui est visée par le présent projet. Comme expliqué plus haut, cette première phase sera complétée par des entrevues téléphoniques (effectuées par Léger) dans des secteurs ciblés à l'aide de données de Centris**.

Il n'y aura aucun critère d'exclusion à part l'âge du répondant (>18 ans). Pour la première phase, les participants devront être sélectionnés de façon à couvrir les 17 régions de la province de façon proportionnelle à la population des panélistes de ces régions. L'échantillon vise à être représentatif de la population des régions de la province. La firme de sondage dirigera les répondants vers un questionnaire en ligne hébergé sur un site internet qu'elle gère.

Les questions qui seront utilisées seront similaires à celles d'enquêtes précédentes (ex. Statistiques Canada).

Les questions adressées aux ménages qui utilisent un poêle à bois porteront notamment sur :

- a. Type d'appareil pour brûler le bois (poêle à bois, foyer, autre)
- b. Age et certification de l'équipement de combustion du bois
- c. Période d'utilisation (quels mois)
- d. Fréquence d'utilisation pendant cette période (journalière, weekends, occasionnelle)
- e. Durée lors de l'utilisation (nombre d'heures par jour lors de l'utilisation)
- f. Corde de bois brûlée par an
- g. Type de bois utilisé (bois dur ou mou; espèces)

Les répondants seront invités à partager le code postal à six positions de leur résidence afin de permettre leur localisation géographique et d'utiliser les informations assemblées pour modéliser les niveaux de polluants associés à ces émissions.

Les résultats contribueront à estimer les émissions issues de la combustion résidentielle du bois au Québec. Les données obtenues avec les deux phases (sondage web avec le panel LEO et sondage téléphonique) serviront au développement d'indicateurs de surveillance pour diffusion auprès des Directions de santé publique.

** En estimant qu'il est possible de retracer le numéro téléphonique de 50% des résidences des secteurs cibles avec les données de Centris, et que 10% acceptent de participer au sondage, on estime qu'il faudra identifier 200k adresses avec poêles à bois avec les données de Centris pour obtenir 10k entrevues complètes. Les données historiques de Centris contiennent environ 100k habitations par année; ainsi l'utilisation de cinq années pourrait permettre d'identifier 200k adresses avec poêles à bois (en assumant environ 20% des résidences avec appareils de combustion).

Contraintes du projet

Échéancier : 3 janvier au 15 avril 2022

Qualité : NA

Autres : NA

Gouvernance du projet et modalités de fonctionnement

L'équipe du projet inclut Marianne Hatzopoulou, Stéphane Buteau et Félix Lamothe et sera dirigée par Audrey Smargiassi. L'équipe de projet conviendra du questionnaire (1er livrable). Les données du sondage seront compilées sous la direction d'Audrey Smargiassi. Tous les membres de l'équipe commenteront le document qui présentera les données collectées (2e livrable). La diffusion des résultats sera discutée en collégialité (notamment l'indicateur de surveillance qui sera développé). Ainsi les livrables seront approuvés par tous les membres de l'équipe de projet.

Rôles et responsabilités

Audrey Smargiassi développera le questionnaire et le fera circuler aux membres de l'équipes pour commentaires. Elle compilera les données qui seront recueillies par la firme de sondage Léger. Les membres de l'équipe commenteront les livrables (questionnaires et document décrivant les données du sondage).

Tous les membres de l'équipe sont intéressés à la poursuite du projet avec un 2^e volet. Il est souhaité que ce 2^e volet permette la collecte de suffisamment de données pour la diffusion d'un indicateur de surveillance.

Risque du projet pour l'organisation Élevé () Moyen () Faible ()

Le sondage porte sur la combustion résidentielle du bois; il est espéré que ce sondage soit effectué en hiver, lorsque la combustion de bois de chauffage est à son maximum.

Approbation – Charte de projet

Gouvernance du projet à ajuster selon la complexité du projet.

Approuvé par Comité directeur: _____

Date : _____ (aaaa-mm-jj)

Approuvé par (Client) : _____

Date : _____ (aaaa-mm-jj)

Approuvé par (Gestionnaire): _____

Date : _____ (aaaa-mm-jj)

Soumis par	Signature	Date
Chargé de projet –		

Budget requis

Postes budgétaires	Coût approximatif	Totaux
Cueillette de données	82 000\$	82 000\$
Frais divers	18 000\$	100 000\$
Frais de transfert	25 000\$ (25%)	125 000\$
Taxes (TVQ + TPS)	15 000\$ (15%)	140 000\$

ANNEXE 2

Lettre du MSSS

Bonjour Monsieur Poulin,

J'ai reçu la confirmation que les montants sont toujours disponibles pour financer votre projet *Portrait de la combustion résidentielle du bois au Québec*.

Nous constatons que votre projet contribuera à répondre à la mesure 2.10 de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) : *Élaborer et mettre en œuvre une politique de l'air* en documentant les habitudes de chauffage au bois des ménages du Québec à petite échelle afin de permettre la modélisation des concentrations de polluants associées à cette source.

Pour compléter votre demande de financement, nous devons remplir le document de convention d'aide financière ci-joint avec les diverses informations pertinentes à votre projet. Je vous laisse le soin de me faire part de vos disponibilités à travailler sur le document.

Bonne journée,

Christian
Christian Roy, Ph. D.
Conseiller en santé environnementale

****Veillez noter que je suis en télétravail, svp privilégiez les courriels pour me joindre. Merci de votre compréhension****

Direction de la santé environnementale
Direction générale adjointe de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Tél. : 418-266-6724
Fax : 418 266-6708
christian.roy.dgsp@msss.gouv.qc.ca
Site web : Quebec.ca



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.

De: Stéphane Buteau
Envoyé: 23 juin 2022 18:19
À: Patrick Poulin; Audrey Smargiassi
Objet: Fwd: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

Pour votre info. Je vais discuter avec lui mardi. Je vous tiens au courant.
Bon week-end

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé : Monday, June 20, 2022 10:36:02 PM
À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>
Objet : Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Je suis un résident en santé publique à la Direction de santé publique des Laurentides. Nous planifions la mise en place d'un projet de mesure de la qualité de l'air extérieur et aimerions votre avis scientifique sur le projet.

Seriez-vous disponible prochainement?

Merci et bonne journée,
Marc-Étienne Bastien, M.D.
Médecin résident en santé publique et médecine préventive
Université de Sherbrooke
Direction de santé publique de la Montérégie
[REDACTED]

De: Stéphane Buteau
Envoyé: 30 juin 2022 09:19
À: Patrick Poulin
Objet: RE: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

J'ai demandé au MELCC de t'ajouter à l'invitation de la rencontre du 12 juillet avec la DSP Laurentides.

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 30 juin 2022 07:28
À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>
Objet : Re: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

Merci Stéphane,

Si tu as un peu de temps aujourd'hui, ça serait chouette.

Bonne journée!

(:

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>
Envoyé : 29 juin 2022 16:41
À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

Allo. Rien qui presse mais je pourrai te faire un compte rendu des discussions avec la DSP lorsque tu es dispo. Juste à me faire signe sur TEAMS.

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 27 juin 2022 07:22

À : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>
Objet : Re: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

Bonjour Audrey,

Par simple curiosité, la rencontre avec M. Bastien s'est bien déroulée?

Ton idée de validation me semble très intéressante!

Bonne journée!

Patrick

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>

Envoyé : 24 juin 2022 10:38

À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>

Objet : RE: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Allo merci – pourrait servir de validation de nos data woodsmoke...possible de garder en tête?

De : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>

Envoyé : 23 juin 2022 18:19

À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>

Objet : Fwd: Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

Pour votre info. Je vais discuter avec lui mardi. Je vous tiens au courant.

Bon week-end

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

De : Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : Monday, June 20, 2022 10:36:02 PM

À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>

Objet : Surveillance smog hivernal vallée de St-Sauveur - DRP des Laurentides

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Je suis un résident en santé publique à la Direction de santé publique des Laurentides. Nous planifions la mise en place d'un projet de mesure de la qualité de l'air extérieur et aimerions votre avis scientifique sur le projet.

Seriez-vous disponible prochainement?

Merci et bonne journée,

Marc-Étienne Bastien, M.D.

Médecin résident en santé publique et médecine préventive

Université de Sherbrooke

Direction de santé publique de la Montérégie



De: Patrick Poulin
Envoyé: 18 juillet 2022 08:56
À: Audrey Smargiassi
Cc: Stéphane Buteau; Isabelle Goupil-Sormany
Objet: Re: Résumé et doodle projet smog hivernal Vallée de St-Sauveur

Merci Audrey pour le suivi,

Idéalement, il serait intéressant d'avoir un premier jet (grossier) de la charte pour la rencontre du mois d'août... Histoire de bien camper nos attentes respectives. Je vais essayer de trouver un peu de temps pour effectuer ce draft que je vous demanderai de bonifier.

Bonne journée!

Patrick
Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>
Envoyé : 18 juillet 2022 08:45
À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>
Cc : Jean-Bernard Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Résumé et doodle projet smog hivernal Vallée de St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Allo,
Je peux me charger de faire cette fiche avec votre coll. Est-ce que ceci peut être remis en septembre ou est-ce que cette fiche devrait être prête pour la rencontre d'août?

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 18 juillet 2022 08:38
À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>
Cc : Jean-Bernard.Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>
Objet : Re: Résumé et doodle projet smog hivernal Vallée de St-Sauveur

Bonjour à vous 3, (bon retour de vacances Isabelle!)

Il serait utile de développer une charte de projet afin de soutenir cette demande de la DRSP des Laurentides; des volontaires?
Une fois le premier jet réalisé, nous pourrions en discuter de vive voix. Qu'en dites-vous?

Aussi, en guise de rappel, n'oubliez pas de me fournir vos appréciations respectives du rapport Ferland afin que je puisse composer un court document de 2 pages à remettre à la DSP03 au début du mois d'août.

Merci!

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 juillet 2022 08:45

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU) <bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca <marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>

Objet : Résumé et doodle projet smog hivernal Vallée de St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous,

Encore une fois, merci pour votre présence à la rencontre d'échange portant sur la qualité de l'air dans la Vallée de Saint-Sauveur, plus particulièrement sur le smog hivernal. Voici un bref résumé des éléments qui ont été discutés et des suites à venir:

- DSPublique: résumé du contexte de la demande par la DSPub - projet de stage réalisé par Dr Marc-Étienne Bastien, médecin résident. Questionnements depuis plusieurs années par la DSPub sur qualité de l'air extérieur en hiver et possibilité de smog hivernal, principalement dû à l'utilisation de chauffage au bois dans la vallée de St-Sauveur. Particularités de la région: caractéristiques typologiques, forte affluence touristique la fin de semaine et lors des congés, utilisation du chauffage au bois principalement à des fins "d'ambiance". Le projet visait à explorer la pertinence et la faisabilité d'un échantillonnage de la qualité de l'air extérieur en période hivernale pour bien caractériser la problématique et émettre éventuellement des recommandations selon les données obtenues.
- INSPQ: travaux en cours pour mieux caractériser la pollution de l'air extérieur pouvant être associée au chauffage au bois au Québec. Un premier sondage a été réalisé dans différentes régions au Québec pour connaître les habitudes de combustion. Une seconde phase est prévue cet automne pour documenter notamment la quantité de bois brûlé et la fréquence d'utilisation des appareils de chauffage au bois.
 - Dans ce contexte, il pourrait éventuellement être intéressant de faire une validation des données obtenues aux sondages par des données d'échantillonnage;

- D'autres projets sont en cours avec d'autres partenaires, dont Santé Canada et Environnement Canada: par ex. lien avec la pollution de l'air engendrée par les feux de forêt.
- MELCC: nous informe qu'actuellement, aucune station d'échantillonnage n'est disponible. Avec un dépôt de projet officiel, cela permettrait d'évaluer la possibilité pour le MELCC de fournir un appareil d'échantillonnage.
- Plusieurs pistes de réflexion sont nommées:
 - Polluants pour lesquels un échantillonnage serait souhaitable;
 - Type d'appareils à employer (station fixe MELCC, appareil de type Purple Air, appareil mobile) et pertinence d'utiliser une combinaison d'appareils sur différentes périodes;
 - Période pour échantillonnage (hivernale ou annuelle) et emplacement des appareils;
 - Objectifs du projet à bien définir.
- En résumé, il semble pertinent pour les différentes personnes présentes à la rencontre d'échange de poursuivre les discussions menant à la rédaction officielle d'un projet pouvant être déposé auprès des instances concernées.
- Échéancier: les discussions et la planification de ce projet pourraient avoir lieu au courant de la prochaine année (2022-2023). L'automne 2023 est suggéré comme échéance préliminaire pour déployer le projet. Des autorisations sont évidemment nécessaires avant le démarrage de celui-ci.
- Étapes à venir:
 - Planification d'une rencontre d'échange entre la DSPub, l'INSPQ, Santé Canada et Environnement Canada, à organiser par l'INSPQ
 - Planification d'une rencontre d'échange entre la DSPub, l'INSPQ et le MELCC sur les aspects techniques de l'échantillonnage en août 2022, à organiser par la DSPub;
 - Rédaction d'une charte de projet par la DSPub.

N'hésitez pas à nous interpeller si vous avez des éléments à ajouter/modifier ou si vous souhaitez à nouveau échanger avec nous concernant ce projet, au-delà des rencontres qui seront planifiées.

Voici le doodle pour la rencontre technique du mois d'août.

<https://doodle.com/meeting/participate/id/eIOWLrgd>

Au plaisir,

Marie-Claude Lacombe
 Médecin conseil en santé environnementale
 Direction de Santé publique des Laurentides
 1000 rue Labelle, St-Jérôme
 450-419-2553

De: Isabelle Goupil-Sormany
Envoyé: 19 juillet 2022 17:54
À: Audrey Smargiassi; Patrick Poulin; Stéphane Buteau; Jean-Bernard Gamache
Objet: RE: Nouvelle demande poêle à bois St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur_DRSP15_PPas_cIGS.docx

Salut Patrick,

Je sors un peu de ma zone de confort (encore et toujours). Voici mes commentaires.

Isabelle

De : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>
Envoyé : 18 juillet 2022 17:01
À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Jean-Bernard Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>
Cc : Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>
Objet : RE: Nouvelle demande poêle à bois St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

[Qq commentaires vite fait](#)

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 18 juillet 2022 16:06
À : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Jean-Bernard.Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>
Cc : Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>
Objet : Nouvelle demande poêle à bois St-Sauveur

Bonjour,

En guise de suivi à notre rencontre de la semaine dernière avec les collègues de la DRSP15, j'ai préparé un premier jet de la charte de projet pour lequel je souhaiterais obtenir vos commentaires et suggestions d'ici la fin de la semaine (si possible).
En cas d'empêchement ou si vous deviez vous concentrer sur d'autres dossiers prioritaires, vous pouvez également ignorer cette demande. Je vous consulterai à nouveau suite à la réception des commentaires de la DSP; ils apporteront sans doute plusieurs modifications à cette première version rédigée rapidement.

MERCI!!!

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De: Stéphane Buteau
Envoyé: 22 juillet 2022 08:51
À: Patrick Poulin
Objet: RE: Nouvelle demande poêle à bois St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur_DRSP15_PPas_cIGS_sb.docx

Allo Pat. Merci d'avoir concocté la charte de projet. Voici mes commentaires ajoutés à ceux des autres collègues.

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>

Envoyé : 18 juillet 2022 16:06

À : Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Jean-Bernard Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>

Cc : Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>

Objet : Nouvelle demande poêle à bois St-Sauveur

Bonjour,

En guise de suivi à notre rencontre de la semaine dernière avec les collègues de la DRSP15, j'ai préparé un premier jet de la charte de projet pour lequel je souhaiterais obtenir vos commentaires et suggestions d'ici la fin de la semaine (si possible).

En cas d'empêchement ou si vous deviez vous concentrer sur d'autres dossiers prioritaires, vous pouvez également ignorer cette demande. Je vous consulterai à nouveau suite à la réception des commentaires de la DSP; ils apporteront sans doute plusieurs modifications à cette première version rédigée rapidement.

MERCI!!!

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De: Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 26 août 2022 12:01
À: Gabrielle Bureau; Bruno Cossette (CISSSLAU); Marc-Étienne Bastien; Patrick Poulin; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca; Stéphane Buteau; Audrey Smargiassi
Objet: CR Rencontre technique du 25 août , smog hivernal St-Sauveur
Pièces jointes: CR 2022-08-25.docx

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous

Encore un gros merci de votre présence et votre soutien pour ce projet.

Je joins un court compte rendu de la rencontre, svp faire suivre à Mireille Carpentier.

De plus, suite à notre rencontre, nous avons un questionnement sur l'impact des canons à neige de la station de ski sur les instruments de mesures.

Je vous ferai parvenir la charte de projet la semaine prochaine

Bonne journée

Marie-Claude Lacombe
médecin conseil en santé environnementale
Direction de Santé publique des Laurentides
1000 rue Labelle, St-Jérôme
450-419-2553

De: Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 septembre 2022 16:15
À: Gabrielle Bureau; Bruno Cossette (CISSSLAU); Marc-Étienne Bastien; Patrick Poulin; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca; Stéphane Buteau; Audrey Smargiassi; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca
Objet: Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur Globale.docx

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous

Voici la charte de projet bonifiée d'après celle de l'INSPQ.
Tel que convenu, vos commentaires et réflexions sont attendus d'ici le 16 septembre.

Merci de votre collaboration et bonne journée

Marie-Claude Lacombe

Médecin conseil

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CLSC Lafontaine

1000 rue Labelle

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305

Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Patrick Poulin
Envoyé: 6 septembre 2022 16:28
À: Stéphane Buteau; Audrey Smargiassi; Carpentier, Mireille (HC/SC); Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca
Objet: TR : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur Globale (1)_PP.docx

Bonjour,

Je vous invite à intégrer vos commentaires à cette copie afin de limiter le nombre de documents en circulation.

Si vous le voulez bien; bien entendu!

Merci!

(:

Patrick

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 septembre 2022 16:14

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU) <bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca <marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca <Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca>

Objet : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous

Voici la charte de projet bonifiée d'après celle de l'INSPQ.

Tel que convenu, vos commentaires et réflexions sont attendus d'ici le 16 septembre.

Merci de votre collaboration et bonne journée

Marie-Claude Lacombe
Médecin conseil

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
CLSC Lafontaine
1000 rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6
Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305
Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca
Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Carpentier, Mireille (HC/SC) <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>
Envoyé: 20 septembre 2022 14:32
À: Patrick Poulin
Objet: Projet qualité de l'air - Vallée de St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur Globale_PP_MC.docx

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Patrick,

Voici quelques commentaires sur la charte de projet.

Merci et bonne fin de journée!

Mireille

Mireille Carpentier, M.Sc.
(Elle/She)

Spécialiste intérimaire en qualité de l'air, Région du Québec
Direction générale des opérations réglementaires et de l'application de la loi
Santé Canada / Gouvernement du Canada
mireille.carpentier@hc-sc.gc.ca / Tel : 514-701-3071

Acting air quality specialist, Quebec Region
Regulatory Operations and Enforcement Branch
Health Canada / Government of Canada
mireille.carpentier@hc-sc.gc.ca / Tel : 514-701-3071

De: Patrick Poulin
Envoyé: 20 septembre 2022 15:07
À: Marie-Claude Lacombe
Cc: Stéphane Buteau; Audrey Smargiassi; Carpentier, Mireille (HC/SC); Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca; Marie-Eve Dubuis
Objet: TR : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur Globale_PP_MC.docx

Bonjour Marie-Claude,

Tu trouveras ci-joint les commentaires de l'ESA et des partenaires de Santé Canada.

En espérant le tout à ton entière satisfaction, nous demeurons disponibles pour en discuter plus longuement au moment qui vous conviendra le mieux.

Cordiales salutations,

Patrick
Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 6 septembre 2022 16:28
À : Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Carpentier, Mireille (HC/SC) <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca <Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca>
Objet : TR : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

Bonjour,

Je vous invite à intégrer vos commentaires à cette copie afin de limiter le nombre de documents en circulation.

Si vous le voulez bien; bien entendu!

Merci!

(:

Patrick
Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

De : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 septembre 2022 16:14

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU) <bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca <marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>; Stéphane Buteau <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca <Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca>

Objet : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous

Voici la charte de projet bonifiée d'après celle de l'INSPQ.

Tel que convenu, vos commentaires et réflexions sont attendus d'ici le 16 septembre.

Merci de votre collaboration et bonne journée

Marie-Claude Lacombe

Médecin conseil

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CLSC Lafontaine

1000 rue Labelle

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305

Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 13 octobre 2022 09:23
À: Gabrielle Bureau; Bruno Cossette (CISSSLAU); Marc-Étienne Bastien; Patrick Poulin; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca; Stéphane Buteau; Audrey Smargiassi; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca
Objet: Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur, rencontre
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-09-29.docx

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous

Nous avons modifié notre charte de projet avec vos commentaires et ceux de notre directeur. Nous aimerions avoir une courte discussion avant de présenter la demande au MELCC. Je vais vous envoyer un doodle sous peu.

Merci

Marie-Claude Lacombe

Médecin conseil

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CLSC Lafontaine

1000 rue Labelle

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305

Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 septembre 2022 16:14

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU) <bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca <marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>; stephane.buteau@inspq.qc.ca <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; audrey.smargiassi_umontreal.ca <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca <Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca>

Objet : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

Bonjour à tous

Voici la charte de projet bonifiée d'après celle de l'INSPQ.

Tel que convenu, vos commentaires et réflexions sont attendus d'ici le 16 septembre.

Merci de votre collaboration et bonne journée

Marie-Claude Lacombe

Médecin conseil

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CLSC Lafontaine

1000 rue Labelle

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305

Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 6 décembre 2022 15:23
À: Foucreault, Marc-André; Patrick Poulin
Cc: Marie-Claude Lacombe
Objet: Charte de projet - smog hivernal vallée de Saint-Sauveur
Pièces jointes: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-11-24 VF2.docx; CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-11-24 VF2.pdf

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

veuillez trouver ci-joint une version à jour de la proposition de charte de projet pour le smog hivernal dans la vallée de Saint-Sauveur, en formats word et pdf. Suite à une rencontre avec M. Christian Roy du MSSS, de légères modifications ont été apportées aux pages 4 (retombées sur autres projets) et 6 (implication de la municipalité).

Si cela vous convient, sera-t-il possible d'obtenir une copie signée par vos organisations respectives?

De notre côté, nous avons entamé les discussions avec la ville de Saint-Sauveur. En ce sens, la proposition de charte de projet a été présentée à la directrice du service de l'environnement et du développement durable, Brigitte Voss. Une présentation aux élus au courant du mois de décembre a été proposée par Mme Voss, afin de leur présenter la proposition de projet et d'obtenir leur appui le cas échéant.

Merci de me valider si cela vous convient.

Par ailleurs, est-il souhaitable de faire une rencontre de suivi prochainement?

Cordialement,
Gabrielle

Gabrielle Bureau, M.D., M.Sc., FRCPC
Médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Adjointe médicale en santé environnementale

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de service sociaux des Laurentides
1000, rue Labelle, bureau 210
Saint-Jérôme, Québec, J7Z 5N6
Télécopieur: 450 436-1761
Courriel: gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca
www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni

divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 13 décembre 2022 13:53
À: Patrick Poulin
Objet: Re: CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-11-24 VF2.docx

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Merci Patrick!

Je n'ai pas de retour de la part du MELCCFP pour l'instant; je vous reviens lorsque c'est signé de leur part également.

Gabrielle

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 12 décembre 2022 15:17
À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>
Objet : TR : CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-11-24 VF2.docx

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour Gabrielle,

Tu trouveras ci-joint la charte de projet de l'étude projetée à St-Sauveur signée par mon gestionnaire.

Merci!

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

EN NÉGOCIATION - Front commun pour une juste reconnaissance de l'expertise professionnelle de l'INSPQ

De : Jean-Bernard Gamache <Jean-Bernard.Gamache@inspq.qc.ca>
Envoyé : 12 décembre 2022 13:48
À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Objet : CharteProjet_Smog hivernal St-Sauveur 2022-11-24 VF2.docx

Allô!

Voici la charte de projet signée.

Voulez-vous faire une modification des échéances?

Merci!!!

Jean-Bernard Gamache, Pharm. D., MBA
Chef d'unité scientifique – Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale, au travail et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
190, boulevard Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E2
514 864-1600
jean-bernard.gamache@inspq.qc.ca

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.

De: Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 30 mars 2023 16:27
À: Foucreault, Marc-André; Gabrielle Bureau; Bruno Cossette (CISSSLAU); Marc-Étienne Bastien; Patrick Poulin; Savard, Catherine; Stéphane Buteau; audrey.smargiassi_umontreal.ca; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca
Objet: Re: Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Super nouvelle!

merci du suivi

Marie-Claude Lacombe
Médecin conseil
Santé environnementale

Centre intégré de santé et de services sociaux des
Laurentides
Direction de Santé publique des Laurentides
CLSC Lafontaine
1000 rue Labelle
St-Jérôme (Québec) J7Z 5N6
Téléphone 450-432-2777 poste 81469
Courriel: marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca
Site internet: www.santélaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De : Foucreault, Marc-André <Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé : Thursday, March 30, 2023 3:34:33 PM
À : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>; Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU) <bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; Savard, Catherine <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>; stephane.buteau@inspq.qc.ca <stephane.buteau@inspq.qc.ca>; audrey.smargiassi_umontreal.ca <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca <Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca>
Objet : RE: Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.



Bonjour,

Juste un court message pour vous dire que le projet de suivi de la qualité de l'air dans la vallée de Saint-Sauveur avance bien et que des démarches ont été entamées (recherche de sites, acquisitions, etc.) Nous vous tiendrons informés de l'avancement et vous ferons le suivi s'il y a des contraintes pour le démarrage de la campagne à l'automne 2023.

Bonne fin de journée

Marc-André Foucreault | [RSQAQ](#)

DQAC — MELCCFP

☎ 418-521-3820, poste 4726

✉ Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca

De : Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 septembre 2022 16:15

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Bruno Cossette (CISSSLAU)

<bruno_cossette@ssss.gouv.qc.ca>; Marc-Étienne Bastien <marc-etienne.bastien.med@ssss.gouv.qc.ca>; Patrick

Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>; Foucreault, Marc-André <Marc-

Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; Savard, Catherine <catherine.savard@environnement.gouv.qc.ca>;

stephane.buteau@inspq.qc.ca; audrey.smargiassi_umontreal.ca <audrey.smargiassi@umontreal.ca>;

Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca; Julie.Bournival@hc-sc.gc.ca

Objet : Charte de projet Smog Hivernal Vallée de St-Sauveur

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour à tous

Voici la charte de projet bonifiée d'après celle de l'INSPQ.

Tel que convenu, vos commentaires et réflexions sont attendus d'ici le 16 septembre.

Merci de votre collaboration et bonne journée

Marie-Claude Lacombe

Médecin conseil

Direction de santé publique

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

CLSC Lafontaine

1000 rue Labelle

Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N6

Téléphone cellulaire : 450-419-2553 | Télécopieur : 450-569-6305

Courriel : marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca

Site Internet : www.santelaurentides.gouv.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.

De: Carpentier, Mireille (HC/SC) <Mireille.Carpentier@hc-sc.gc.ca>
Envoyé: 18 mai 2023 09:49
À: Patrick Poulin
Objet: TR : National Observer: Air-quality expert says risks of wildfire smoke underestimated

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Salut Patrick!

Infos pertinentes concernant l'exposition à la fumée, messages de santé publique et perception des risques

Avec la traduction en français d'abord

Selon un expert de la qualité de l'air, le ciel enfumé de la Colombie-Britannique est devenu la norme au cours des derniers étés, mais tout le monde ne semble pas conscient des graves dangers qu'il représente pour la santé.

Michael Mehta, professeur de géographie et d'études environnementales à l'université Thompson Rivers, a déclaré que les risques associés à la fumée des incendies de forêt sont nombreux et graves, mais qu'ils ne sont pas facilement communiqués ou compris par le public.

Plusieurs communautés de Colombie-Britannique se sont réveillées mercredi dans un ciel chargé de fumée, alors que des incendies de forêt brûlent dans l'intérieur du pays et de l'autre côté de la frontière, en Alberta.

Dans une déclaration spéciale sur la qualité de l'air, Environnement Canada et le ministère de l'environnement et de la stratégie de changement climatique de la Colombie-Britannique ont déclaré que plusieurs communautés de l'intérieur sont susceptibles de voir la fumée s'aggraver au cours des 24 à 48 prochaines heures.

Les conditions observées à Kamloops, Prince George, Williams Lake, Fort St. John et Quesnel présentaient un risque élevé ou très élevé sur la cote air santé mercredi matin.

M. Mehta a déclaré qu'il était "stupéfiant" de voir les gens s'adonner à diverses activités de plein air à Kamloops mercredi, malgré le nuage de fumée qui recouvrait la ville.

Selon lui, il est particulièrement difficile de communiquer sur les risques sanitaires liés à la fumée des incendies de forêt, qui s'est abattue sur Kamloops et d'autres communautés des semaines plus tôt que lors des saisons précédentes, ce qui, selon lui, est une évolution "troublante".

"J'ai vu des gens faire du jogging, du vélo, beaucoup de personnes âgées qui faisaient leurs promenades habituelles comme si c'était un jour comme les autres", a-t-il déclaré.

Les BC Lions ont déplacé leur camp d'entraînement à l'intérieur à cause de la fumée à Kamloops.

Selon M. Mehta, les personnes de tous âges sont affectées par l'exposition à la fumée des incendies de forêt, ce qui augmente le risque d'accident vasculaire cérébral et d'autres problèmes de santé.

Il s'inquiète de voir des personnes de tous âges, de ses étudiants aux personnes plus âgées, réévaluer leurs projets de retraite à Kamloops en raison des incendies annuels.

Selon M. Mehta, 2017 et 2021 ont été des années particulièrement mauvaises pour la fumée des incendies de forêt à Kamloops.

"Je me souviens qu'en 2017, les niveaux étaient trois fois plus élevés qu'aujourd'hui et qu'il s'agissait d'un territoire sans précédent", a-t-il déclaré. "En 2017, c'était pendant six à sept semaines d'affilée à l'intérieur, les risques étaient incroyablement élevés, même pas quantifiables sur la base des modèles disponibles, et nous avons quand même eu tous ces événements publics."

Mehta a déclaré qu'il avait été confronté à une réaction négative lorsqu'il s'était opposé à l'organisation d'un événement public connu sous le nom de Rib Fest dans les rues de la ville, ce qui, selon lui, était un jour dangereusement enfumé.

Il a déclaré avoir reçu de nombreux commentaires sur les médias sociaux ainsi que des "appels téléphoniques et des lettres désagréables" à propos de sa suggestion de reporter l'événement.

"C'était tout simplement incroyable, cette attaque", a-t-il déclaré. "Il est très difficile d'être l'une des rares personnes à mettre les gens en garde contre ce genre de choses."

La déclaration d'Environnement Canada sur la qualité de l'air indique que la fumée des incendies de forêt est dangereuse pour la santé, même à faible concentration, et recommande vivement aux personnes à risque, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'affections pulmonaires, d'éviter les activités de plein air intenses.

Le district régional de Metro Vancouver a émis son propre avis sur la qualité de l'air le 15 mai, mais y a mis fin mardi en indiquant que des températures plus fraîches et des vents favorables amélioreraient les conditions dans le nord-est de la région et dans la vallée du Fraser.

M. Mehta a déclaré mercredi que même le fait de rester à l'intérieur pendant les journées brumeuses et enfumées n'offrait pas nécessairement une protection contre les particules de fumée nocives, et il a ajouté que l'adoption généralisée des filtres HEPA et l'utilisation de masques constituaient des mesures supplémentaires importantes.

"Une fois que nous aurons compris qu'il ne s'agit pas d'un phénomène bénin, mais qu'il existe des centaines de produits chimiques, nous pourrions commencer à changer notre façon de voir les choses", a-t-il déclaré. "Si nous parvenons à résoudre ce problème, si nous trouvons le moyen d'inciter les gens à se protéger, je pense qu'il sera beaucoup plus facile de faire face à d'autres types de problèmes, comme les futures pandémies et d'autres choses du même genre."

De : Frate, Nicolas (HC/SC) <nicolas.frate@hc-sc.gc.ca> de la part de Media Monitoring / Suivi des Médias (HC/SC) <media.monitoring-suivi.des.medias@hc-sc.gc.ca>

Envoyé : 18 mai 2023 09:37

Objet : National Observer: Air-quality expert says risks of wildfire smoke underestimated

Dist: HC.F PEIA Chemicals Air and Water / Substances chimiques AREP F.SC

May 18, 2023

Air-quality expert says risks of wildfire smoke underestimated

Source: National Observer, By Darryl Greer

An air-quality expert says smoky skies over British Columbia have become the norm over the past few summers, but not everyone seems aware of the serious health hazards it represents.

Michael Mehta, a professor of geography and environmental studies at Thompson Rivers University, said the risks associated with wildfire smoke are numerous and serious, but not easily conveyed or understood by the public.

Several communities in B.C. woke to smoke-filled skies Wednesday as wildfires burn in the Interior and across the border in Alberta.

In a special air-quality statement, Environment Canada and the B.C. Ministry of Environment and Climate Change Strategy said several Interior communities are likely to see worsening smoke over the next 24 to 48 hours.

Observed conditions in Kamloops, Prince George, Williams Lake, Fort St. John and Quesnel showed high-risk or very high-risk readings on the Air Quality Health Index Wednesday morning.

Mehta said it was "flabbergasting" to see people engaged in a range of outdoor activities in Kamloops Wednesday, despite the pall of smoke over the city.

He said it's particularly challenging to communicate the health hazards tied to wildfire smoke, which have descended on Kamloops and other communities weeks earlier than in past seasons, which he said is a "troubling" development.

"I saw people jogging, cycling, a lot of elderly people that were going for their regular walks like it was just an everyday day," he said.

The BC Lions moved their training camp indoors because of the smoke in Kamloops.

Mehta said people of all ages are negatively affected by wildfire smoke exposure, elevating the risk of strokes and a host of other health problems.

He said he worries about people of all ages, from his students to older people re-evaluating plans to retire in Kamloops because of the yearly wildfires.

Mehta said 2017 and 2021 were particularly bad years for wildfire smoke in Kamloops.

"I remember in 2017 when we had levels that are triple what they are today and truly unprecedented territory," he said. "In 2017, it was for six to seven weeks straight in the Interior, risks were incredibly high, not even quantifiable based on the models that are available, and we still had all these public events."

Mehta said he faced a backlash when he opposed holding a public event known as Rib Fest on the streets of the city on what he said was a dangerously smoky day.

He said there were numerous comments on social media and "nasty phone calls and letters" about his suggestion to reschedule the event.

"It was just unbelievable, the attack," he said. "It is very difficult to be one of the few people actually warning people about these sorts of things."

Environment Canada's air quality statement says wildfire smoke is hazardous to health even at low concentrations, and urges at-risk people, including children, the elderly and people with lung conditions, to avoid strenuous outdoor activities.

The Metro Vancouver Regional District issued its own air quality advisory on May 15, but ended it Tuesday saying cooler temperatures and favourable winds improved conditions in the region's northeast and in the Fraser Valley.

Mehta said Wednesday that even staying indoors during hazy, smoky days doesn't necessarily provide protection from harmful smoke particles, and said widespread adoption of HEPA filters and mask use are important additional measures.

"Once we understand that this isn't benign, but there are these hundreds of chemicals out there, we can start to change the way we think about it," he said. "If we can crack this nut, if we can figure out how to activate people to protect themselves on this issue, I think it'll be a lot easier going forward with other kinds of things like future pandemics and stuff like that, so yeah, it's pretty important to get it right."

<https://www.nationalobserver.com/2023/05/18/news/air-quality-expert-risks-wildfire-smoke-underestimated>

De: Marie-Claude Lefebvre
Envoyé: 27 juin 2023 16:15
À: Patrick Poulin
Objet: RE: Doc projet St-Sauveur
Pièces jointes: Protocole recherche projet St-Sauveur.doc

Salut!

Merci pour les documents, voici mon tout premier jet, fait très très rapidement.
Je me suis aussi basé sur le protocole des purple air, et je me suis rendu compte qu'on avait utilisé le même canevas.
On en rediscute la semaine prochaine,
Bonne fin de semaine!

Marie-Claude

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : mardi 27 juin 2023 15:07
À : Marie-Claude Lefebvre <marie-claude.lefebvre@inspq.qc.ca>
Objet : Doc projet St-Sauveur

Voilà!

Merci!

Pat
Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De: Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>
Envoyé: 3 juillet 2023 14:31
À: Patrick Poulin
Cc: Marie-Claude Lefebvre; Isabelle Goupil-Sormany; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca; Marie-Claude Lacombe; Maxime Royal (CISSSLAU)
Objet: Re: Suivi projet St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Patrick,

merci beaucoup pour ce suivi. Nous sommes disponibles lorsque vous le souhaitez.

Gabrielle

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 3 juillet 2023 13:39
À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Lacombe <Marie-Claude.Lacombe.med@ssss.gouv.qc.ca>; Maxime Royal (CISSSLAU) <maxime.royal.ciesslerau@ssss.gouv.qc.ca>
Cc : Marie-Claude Lefebvre (CISSBSL INVITE) <marie-claude.lefebvre@inspq.qc.ca>; Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>; marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca <marc-andre.foucreault@environnement.gouv.qc.ca>
Objet : Suivi projet St-Sauveur

***Avertissement automatisé :** Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.*

Bonjour à toutes et à tous,
J'espère que vous allez bien malgré la difficile saison des feux de forêt qui nous affecte tous, de près ou de loin.

Par la présente, je voulais vous aviser que nous débuté l'élaboration d'un court document de travail (ou devis) présentant les aspects techniques, démarches opérationnelles et échéanciers associés au projet de caractérisation des émissions de poêle à bois dans le secteur de Saint-Sauveur.

Avec votre accord, nous vous présenterons le premier jet de ce document dans les meilleurs délais afin de recueillir vos commentaires, suggestions et élément de bonification à considérer.
En plus d'orienter nos activités à venir en lien avec ce dossier, ce document pourra notamment servir de base méthodologique pour la rédaction d'un éventuel rapport d'intervention une fois les travaux d'investigation complétés.

Merci et au plaisir d'en rediscuter!

Pat
Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

De: Foucreault, Marc-André <Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>
Envoyé: 1 août 2023 09:05
À: Patrick Poulin
Objet: RE: Suivi projet St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.



Bonjour Patrick,

J'espère que vous soufflez un peu après le rush des feux de forêt.

Je voulais peut-être avoir un peu plus d'information sur le document de travail dont tu parlais dans le courriel que tu nous as envoyé le mois passé. En quoi ce document de travail consiste-t-il ? Est-ce que ça ressemble à la fiche projet, mais structuré différemment?

Aussi, pour ce qui est des aspects techniques et opérationnels, est-ce qu'on parle ici de l'implantation du réseau de capteurs et de la station de mesure ainsi que la collecte et l'interprétation des données d'air ambiant? Si oui, quel est le niveau d'implication de nos équipes vous souhaiteriez et quel échéancier aviez-vous en tête?

Bonne journée

Marc-André

Marc-André Foucreault | [RSQAQ](#)

DASQAC — MELCCFP

☎ 418-521-3820, poste 4667

✉ Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>

Envoyé : 3 juillet 2023 13:39

À : Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Lacombe (CISSSLAU) <marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca>; Maxime Royal (CISSSLAU) <maxime.royal.ciSSLau@ssss.gouv.qc.ca>

Cc : Marie-Claude Lefebvre <marie-claude.lefebvre@inspq.qc.ca>; Isabelle Goupil-Sormany <isabelle.goupil-sormany@inspq.qc.ca>; Foucreault, Marc-André <Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi projet St-Sauveur

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous allez bien malgré la difficile saison des feux de forêt qui nous affecte tous, de près ou de loin.

Par la présente, je voulais vous aviser que nous débuté l'élaboration d'un court document de travail (ou devis) présentant les aspects techniques, démarches opérationnelles et échéanciers associés au projet de caractérisation des émissions de poêle à bois dans le secteur de Saint-Sauveur.

Avec votre accord, nous vous présenterons le premier jet de ce document dans les meilleurs délais afin de recueillir vos commentaires, suggestions et élément de bonification à considérer.

En plus d'orienter nos activités à venir en lien avec ce dossier, ce document pourra notamment servir de base méthodologique pour la rédaction d'un éventuel rapport d'intervention une fois les travaux d'investigation complétés.

Merci et au plaisir d'en rediscuter!

Pat

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De: Patrick Poulin
Envoyé: 22 septembre 2023 08:09
À: Stéphane Perron; Julien Michaud-Tétreault
Cc: Caroline Huot
Objet: Re: Retour sur la rencontre du projet à St-Sauveur

Bonjour,

Merci Stéphane pour ce retour.

Le démarrage de ce projet est conditionnel au déploiement des équipements de mesure de la QAE du MELCCFP sur une période de 1 an.

Si cette activité n'est pas réalisée cet automne, elle le sera au printemps prochain. C'est en quelque sorte un "long shot" qui va nous permettre d'obtenir des données concrètes sur la pollution atm occasionnée par les poêles à bois.

Merci encore pour votre intérêt!

Patrick

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)
Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques
Direction de la santé environnementale et de la toxicologie
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique
www.inspq.qc.ca

De : Stéphane Perron <stephane.perron@inspq.qc.ca>
Envoyé : 21 septembre 2023 13:29
À : Julien Michaud-Tétreault <julien.michaud-tetreault@inspq.qc.ca>
Cc : Caroline Huot <caroline.huot@inspq.qc.ca>; Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Objet : TR: Retour sur la rencontre du projet à St-Sauveur

Bonjour Patrick,
Je mets Julien dans la boucle pour qu'il puisse nous épauler.
C'est bon pour lui et nous 😊
Est-ce qu'il y a un délai ?
Merci !
Stéphane

De : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>
Envoyé : 15 septembre 2023 14:35
À : Laberge, Antony <Antony.Laberge@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Foucreault, Marc-André <Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Lacombe (CISSSLAU) <marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca>; Maxime Royal (CISSSLAU) <maxime.royal.cissslau@ssss.gouv.qc.ca>; Stéphane Perron <stephane.perron@inspq.qc.ca>; Audrey Smargiassi <audrey.smargiassi@umontreal.ca>; Marie-Eve Levasseur <marie-eve.levasseur@inspq.qc.ca>
Objet : Re: Retour sur la rencontre du projet à St-Sauveur

Bonjour Antony,

Bonjour chères/chers collègues,

D'abord merci Antony pour les informations transmises.

Je pense que tous ces éléments vont trouver leur place dans les documents et livrables associés au projet. À cet effet, je me permets de porter à votre attention l'ébauche de devis de recherche dont il était question lors de nos derniers échanges.

Ce document n'est encore qu'au stade d'esquisse, mais si vous aviez le temps et la motivation d'y jeter un oeil et de bonifier le tout, j'en serais ravi!

N'hésitez pas à me contacter pour en discuter plus longuement.

Je demeure également disponible pour organiser une rencontre de suivi avec les partenaires et collègues concernés.

Bonne FDS et au plaisir,

Patrick

Coordonnateur de l'Équipe scientifique sur l'air (ESA)

Unité Évaluation et soutien à la gestion des risques

Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Institut national de santé publique du Québec

945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique

www.inspq.qc.ca

De : Laberge, Antony <Antony.Laberge@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 septembre 2023 10:24

À : Patrick Poulin <patrick.poulin@inspq.qc.ca>

Cc : Foucreault, Marc-André <Marc-Andre.Foucreault@environnement.gouv.qc.ca>; Gabrielle Bureau <gabrielle.bureau.med@ssss.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Lacombe (CISSSLAU) <marie-claude.lacombe@ssss.gouv.qc.ca>; Maxime Royal (CISSSLAU) <maxime.royal.cissslau@ssss.gouv.qc.ca>

Objet : Retour sur la rencontre du projet à St-Sauveur

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.



Bonjour Patrick,

Voici les informations que nous vous avons mentionné hier lors de notre rencontre :

- Voici le lien vers les lignes directrices pour la surveillance de l'air ambiant : https://ccme.ca/fr/res/ambientairmonitoringandqa-qcguidelines_frsecure.pdf
- Voici le lien vers la page où nous diffusons nos rapports : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/rapports-qualite-air.htm>
- Voici aussi des statistiques sur les concentrations de PM_{2,5} de 2019 à 2022 provenant de deux stations influencées par le chauffage au bois. Seules les données horaires pour les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et avril sont présentées.

Année	03021 - Québec - École Les Primevères			06300 - Terrebonne - Parc Vaillant		
	Nb heures >60 µg/m3	Nb heures >100 µg/m3	Max horaire (µg/m3)	Nb heures >60 µg/m3	Nb heures >100 µg/m3	Max horaire (µg/m3)
2019	7	0	74,5	4	0	72,4

2020	21	0	93,0	28	6	144,8
2021	11	0	96,7	13	0	91,4
2022	26	3	133,8	27	6	188,4

L'ensemble des 15 concentrations de PM_{2,5} supérieures à 100 µg/m³ ont été enregistrées au cours de seulement 3 soirées (voir tableau suivant). L'analyse des conditions météorologiques durant ces trois soirées n'a pas été réalisée, mais fort probablement que nous étions en conditions d'inversion thermique.

Date	Concentration PM _{2,5}	Station
2020-12-18 20:00	109,6	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2020-12-18 21:00	112,3	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2020-12-18 22:00	135,2	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2020-12-18 23:00	144,8	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2020-12-19 00:00	129,0	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2020-12-19 01:00	120,6	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-21 21:00	153,5	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-21 22:00	188,4	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-21 23:00	173,5	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-22 00:00	173,1	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-22 01:00	162,6	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-22 02:00	126,9	06300 - Terrebonne - Parc Vaillant
2022-01-23 00:00	133,8	03021 - Québec - École Les Primevères
2022-01-23 01:00	103,6	03021 - Québec - École Les Primevères
2022-01-23 02:00	101,1	03021 - Québec - École Les Primevères

- Nous attendons de recevoir votre devis technique afin de vous fournir nos commentaires.

N'hésitez pas à nous recontacter si vous avez d'autres demandes.

Bonne journée!

Antony Laberge | Chimiste, M.Sc., MBA

Coordonnateur par intérim du réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Direction adjointe de la surveillance de la qualité de l'air et du climat

Édifice Marie-Guyart, 7^e étage

675, boul. René-Lévesque Est, boîte 22

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : ~~(418) 521-3820~~ poste 7703 (En télétravail)

Antony.Laberge@environnement.gouv.qc.ca